JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTERAIRE

15. MAI

1777.

A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice Reine Apoſt.

Avec Privilége de Sa Maj. Imp. & Approbation du Commiſſaire-Examinateur.

Suite du Catalogue des Livres qui ſe trouvent chez l'Imprimeur de ce Journal.

T

In-douze.

Tréſor de l'ame chrétienne, contenant les prieres du matin & du ſoir, l'exercice durant la ſemaine, les prieres de la Meſſe, les ſept Pſeaumes de la pénitence, les Vêpres du Dimanches & autres prieres.

Triomphe de la Déeſſe Monas, ou hiſtoire de Madame la Princeſſe de Conti.

Trois ouvrages de Xenophon, le premier, portrait de la condition des Rois; le ſecond, retraite des dix mille; & le troiſiéme, les choſes mémorables de Socrate, deux vol.

Tuſculane de Ciceron, ſur le mépris de la mort, par Mr. l'Abbé d'Olivet.

V

In-folio.

Uberti (Gratioſi) Tractatus de citationibus & de modo citandi, cum ſupplemento.

Vie des Saints, par un Solitaire, deux vol. *Lyon* 1760.

In-quarto.

Verſailles immortaliſé, ou les merveilles plaiſantes de Verſailles, figures, le premier tome.

Vocabulaire (le grand) françois, par une ſociété de Gens de Lettres, 24 vol. 1767 & 1772. *Broché.*

JOURNAL HISTORIQUE ET *LITTERAIRE.*

15. MAI 1777.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Hiſtoire de Lorraine. Par Mr. l'abbé Bexon. Tome premier. A Paris chez Valade 1777.

LES deux hiſtoires modernes que nous avons de la Lorraine ne doivent pas faire regarder celle-ci comme inutile à ceux qui s'intéreſſent à la connoiſſance de cette contrée célebre. Celle de D. Calmet eſt ſi volumineuſe que peu de perſonnes ſongent à en faire l'acquiſition, elle eſt ſi remplie d'érudition que les faits y ſont en quelque ſorte noïés dans les preuves & les pieces juſtificatives. Celle que nous annonçâmes l'année derniere *, n'eſt qu'un abregé; le public attendoit donc encore une hiſtoire de Lorraine,

* 15. Février, p. 237.

ne, & Mr. l'abbé Bexon lui fait cet eſtimable préſent.

Trois diſcours où l'hiſtoire marche d'accord avec une philoſophie ſage, ſervent d'introduction à cet ouvrage, & renferment dans une expoſition rapide les événemens qui ſe ſont ſuccédés durant l'eſpace de mille ans dans la patrie des lorrains. " Le premier a pour „ ſujet : les Gaules conquiſes par les romains. „ Le ſecond : les Gaules conquiſes par les „ francs. Le troiſieme : l'Auſtraſie & le „ roïaume de Lorraine. Ils comprennent „ tout ce qu'on ſait des plus hautes antiquités du païs. Ils peignent les fiers germains „ & les gaulois peres des lorrains. Les vaſtes „ conquêtes des romains dans ces régions; „ les contre-coups qu'y fit reſſentir la deſtruction de leur empire. Les ravages univerſels des barbares; l'étendue de la puiſſante Auſtraſie, ſa chûte, & la naiſſance „ de la Lorraine au milieu des débris de la „ maiſon de Charlemagne. Arrivée à la formation de l'état de Lorraine, l'hiſtoire „ prend une marche plus lente. Chaque „ regne eſt compris ſous le nom de ſon Prince. Rien de ce qui peut retracer la légiſlation, les mœurs, les opinions, le caractere des ſiecles & des hommes n'a été négligé „.

Dans les trois diſcours quoique parfaitement aſſortis à l'hiſtoire particuliere de la Lorraine, on trouve des réflexions ſur l'hiſtoire générale, qui méritent d'être obſervées & qui prennent un intérêt diſtingué

dans l'étendue de leur objet & la multitude des applications aux quelles elles ſe prêtent. „ Quand l'hiſtoire nous raconte bien plus „ ſouvent des forfaits que des actions louables; quand elle ſe fouille bien plus du „ ſouvenir du crime qu'elle ne ſe pare des „ faits de la vertu, ce n'eſt pas que jamais „ chez les hommes le vice ait été plus commun que l'honnêteté; ce n'eſt pas que „ dans aucune nation il n'y ait toujours eu „ plus de juſtice & de bénignité que de „ méchanceté & de barbarie. Otons cette „ tache à la nature humaine & ce ſcandale „ à tous les ſiecles; c'eſt que l'hiſtoire négligeant les mœurs, ignorant les détails, „ oubliant les particuliers & mépriſant le „ peuple, ne s'eſt attachée qu'à peindre quelques hommes d'un ſiecle, non les meilleurs, mais les plus fameux. Elle a méconnu la clarté douce que répand la „ vertu, peu loin à l'entour d'elle, pour „ s'éblouir au feu que jettent l'ambition & „ la gloire : oubliant les vertus privées, elle „ les a laiſſées ſans émulation & ſans honneur, & peignant ſans ceſſe les crimes „ illuſtres des couleurs que lui offroient la „ petiteſſe d'ame & la ſtupide admiration, „ elle leur a donné tout l'aſcendant & tout „ l'empire qu'elle raviſſoit à notre ſageſſe & „ à notre bonheur „. Nous ne prétendons pas déroger à la vérité de cette obſervation en remarquant que le crime eſt pour l'ordinaire bruïant & inquiet par lui-même, qu'il éclate par ſes funeſtes effets ou par la puni-

tion qui le ſuit, au lieu que la modeſte & paiſible vertu ſe nourrit dans le ſilence, cache le mieux qu'elle peut les fruits qu'elle produit, & cherche ſa récompenſe dans les régions inviſibles. Il eſt donc naturel que le crime tienne plus de place dans l'hiſtoire que la vertu.

En traçant le tableau des fureurs que le paganiſme a exercées ſur les premiers chrétiens, Mr. l'abbé B. a ſoin d'obſerver l'inutilité de tous les efforts de l'erreur contre les droits de la vérité ſimple & déſarmée. " Dioclé-„ tien parvint à l'empire : (284) la per-„ ſécution qu'il fit ſouffrir au chriſtianiſme „ loin d'en retarder les progrès ne fit que „ les hâter & les étendre, & la révolution „ la plus frappante & la plus favorable que „ préſente l'hiſtoire du genre humain, s'o-„ péra au milieu de tous les efforts des ty-„ rans réunis pour l'empêcher, & dans tou-„ tes les circonſtances qui paroiſſoient la ren-„ dre impoſſible „.

Rien n'eſt plus juſte, plus long-tems & plus conſtamment vérifié que l'idée que donne Mr. B. de la religion chrétienne; c'eſt le langage de l'expérience, de la conviction & du ſentiment oppoſé aux creuſes déclamations des philoſophes contre une choſe qu'ils n'ont jamais connue par eux-mêmes. " Les hommes ſentirent l'impreſſion d'une „ force divine, & d'une vertu plus puiſſante „ que toute la ſageſſe humaine. La religion „ chrétienne apportoit la paix : elle annon-„ çoit le ſalut du ciel, & déja le donnoit à la

„ terre. Elle éclairoit le ſage ; elle réjouiſſoit
„ le juſte ; elle conſoloit le pauvre ; elle
„ modéroit le Prince ; elle préſentoit le ſyſ-
„ tême le plus heureux de la ſociété, en y
„ faiſant diſpenſer une inégalité néceſſaire
„ par la bonté d'ame & les vertus.

" Elle eſt la religion de l'homme, car elle
„ lui propoſe une eſpérance ſans laquelle il
„ ſeroit l'être le plus frivole & le plus déplo-
„ rable de la nature, puiſque ſa ſenſibilité,
„ ſes idées & ſes deſirs ont fait un progrès
„ au-delà de tout ce qui eſt mortel. Enfin
„ la religion chrétienne eſt la religion des
„ peuples ; elle ſuggere les ſentimens doux ;
„ elle a pitié de tous ; elle intercede pour
„ l'humanité. Elle en a plus dit que tous les
„ philoſophes, & d'une maniere plus éner-
„ gique, plus vraie, & plus touchante ſur
„ les rapports de tout le genre humain &
„ pour la paix des hommes, par ce mot
„ ſublime, *ils ſont freres*. Quel eſt le cœur
„ que ce nom ne rende pas ſenſible ! tous
„ nous habitons ſous ce ciel bienfaiſant ; une
„ même terre nous nourrit ; elle-même bien-
„ tôt va nous recevoir tous dans ſon ſein !
„ un même âge nous a vû naître & nous
„ hâte vers la mort. Mêmes beſoins, mêmes
„ douleurs, mêmes foibleſſes marquent nos
„ jours : nous avons tous verſé des lar-
„ mes ! . . . . Les crimes des romains s'é-
„ toient étendus comme leur grandeur ; ils
„ ne gardoient de leur ancien héroïſme que
„ l'orgueil & la férocité ; & le ciel dans ce
„ malheureux âge, ne voïoit ſur les contrées

„ que nous habitons que des tyrans & des „ victimes. La religion parut ; elle adoucit „ les hommes ; elle calma les fureurs, elle „ rendit des vertus, elle apporta des conſo- „ lations à l'eſclave pour adoucir ſes maux, „ & des ordres au maître de les alléger. On „ vit partout des changemens favorables aux „ hommes, & des vertus que depuis long- „ tems on ne voïoit plus, & qui n'avoient „ jamais parues à un ſi haut point d'énergie. „ Alors pour la premiere fois, les hommes „ entendirent ce doux nom de charité, amour „ de tous, humanité ; tandis que Rome fai- „ ſoit retentir dans tout l'univers le nom „ ſanglant de patrie „.

" Enfin la religion ſeule conſerva l'hu- „ manité, au milieu de l'inondation des „ barbares & dans la nuit des ſiecles de l'ig- „ norance ; & ſi l'hiſtoire trouve à relever „ dans ces tems ténébreux, des ſuperſtitions „ & des abſurdités que l'homme mêla avec „ elle, ce n'eſt qu'après lui avoir offert un „ tribut de vénération ; & pour, après l'avoir „ dégagée du mélange impur qui l'offenſe, „ la montrer toujours dans ſa dignité & ſa „ ſplendeur „.

L'hiſtoire de Lorraine étant liée par une multitude de liens à celle de la France, on trouve dans l'ouvrage de Mr. B. beaucoup de traits d'un intérêt plus étendu & plus général qu'une hiſtoire particuliere ne le ſemble promettre. C'eſt ainſi qu'on apprend ici dans l'hiſtoire du Duc Charles II, ce qu'il faut penſer du ſort de la célebre Pucelle

d'Orléans, que quelques écrivains prétendent avoir échappé aux anglois, & avoir laiſſé une poſtérité nombreuſe en Lorraine. " Quelques hiſtoriens de Lorraine ont été „ dans cette opinion, & on conſerve dans „ la famille des Armoiſes un contrat de ma„ riage prétendu d'elle avec Robert des Ar„ moiſes. Mais on ſait qu'après la mort de „ la Pucelle on en vit ſucceſſivement trois „ fauſſes s'élever. La premiere, qui parut à „ Metz, trompa les freres même de Jeanne „ d'Arc qui la prirent pour leur ſœur. C'eſt „ à la faveur de cette impoſture qu'elle „ épouſa le ſeigneur des Armoiſes. A Or„ léans elle reçut tous les honneurs dus à la „ libératrice de la ville. Une ſeconde aven„ turiere, après être encore entrée en triom„ phe dans Orléans, vint à Paris où ſa four„ berie fut découverte. Enfin une troiſieme „ voulut tout de bon paſſer pour la Pucelle „ reſſuſcitée. Elle ſe préſenta au Roi, qui „ lui dit : *Pucelle ma mie, ſoïez la très„ bien revenue, au nom de Dieu qui ſait „ le ſecret qui eſt entre vous & moi.* Au „ nom d'un ſecret dont elle n'avoit nulle „ connoiſſance, elle tomba aux genoux du „ Roi, en avouant ſon artifice „.

Un des événemens que l'auteur décrit avec le plus de détail, eſt la célebre bataille de Nancy où périt le duc de Bourgogne, époque fameuſe dans l'hiſtoire de Lorraine. La guerre que ce Duc faiſoit en même tems aux ſuiſſes, eſt rapportée avec un intérêt égal. Nous avons trouvé quelque choſe de

bien ſenſé dans la courte harangue que les bons ſuiſſes firent à Charles pour l'engager à les laiſſer en paix. " Nous ne vous avons „ pas offenſé, dirent leurs députés à Charles; „ nous offrons de réparer le dommage fait „ au comte votre allié. Nous vous offrons „ même notre alliance. Notre nation n'eſt „ pas pour vous une proie; quand vous au„ riez fait priſonniers les plus riches de la „ Suiſſe, ils ne pourroient tous enſemble ra„ maſſer pour la valeur des éperons des ca„ valiers & des mords des chevaux de votre „ armée. Laiſſez en paix ce peuple qui n'a „ que ce bien, mais à qui ce bien ſuffit „.

Une ordonnance de Charles VII Roi de France qu'on lit à la page 127 fixera ſans doute l'attention des amateurs de l'antiquité eccléſiaſtique. On y voit que dans tous les tems le zele éclairé des chrétiens a combattu la ſuperſtition & les ridicules pratiques d'une exceſſive ſimplicité. Cette ordonnance regarde la fête des foux, que Mr. de Voltaire affecte de faire enviſager comme une pratique bien autoriſée & généralement accréditée; on jugera de l'exactitude de cet hiſtorien par l'ordonnance dont nous parlons ici, en voici les traits principaux. " *Défendons certaine dériſoire & ſcandaleuſe feſte, qu'ils appellent* la feſte aux fols, *laquelle en pluſieurs égliſes cathédrales, & autres collégiales eſtoit accouſtumée d'eſtre faicte environ les feſtes & octaves de Noë. En laquelle faiſant iceulx gens d'égliſe, & meſmement durant le ſervice divin, pluſieurs grands inſolences,*

lences, dériſions, ſpectacles publics, de leurs corps déguiſemens, en uſant d'habits indécens non appartenants à leurs eſtat & profeſſion, comme d'habits & veſtements de fols, de gens d'harmes & aultres habits ſéculiers; & les aucuns uſant d'habits & veſtemens de femmes, les aucuns de faux viſages, ou aultres telles illicites magnieres de veſtemens en apoſtatant de leurs eſtat & profeſſion. Déteſtant & condampnant la dicte feſte comme ſuperſtitieuſe & paganicque : laquelle euſt ſon introduction & commencement des payans & incrédules idolaſtres, comme bien expreſſément le dit Monſieur St. Auguſtin. Pourquoi nous conſiderans que nous & nos prédéceſſeurs Roys de France avons eſté & ſommes encore, par la grace eſpecialle de Dieu notre Créateur dits & appellés par toute chreſtianté Roys Très Chreſtians, & à cette cauſe nous ſommes toujours monſtrés & exhibés voulentifs à faire tout ce qui faict ou puet faire à l'exaltation, tuition & entretennement de la ſaincte foi catholicque, ne puons ſouffrir aulcun tel abuz & excès contre l'honneur & révérence de Dieu, & au grand vitupere & diffame des gens d'égliſe, leſquieulx ſelon leurs eſtat & vacation doivent monſtrer aulx ſimples gens exemple de ſainctteté, gravité des mœurs & devotion. Vous mandons &c.„

A la fin du volume on trouve une notice hiſtorique des hommes illuſtres, & ſurtout des gens de lettres qui ſe ſont diſtingués parmi les lorrains. Nous avons vû avec plaiſir celle qui regarde Philippe de Vigneule,

parce qu'elle nous a paru très-propre à donner une idée juſte des anciennes chroniques, & à confirmer les ſavans dans la juſte défiance qu'ils ont de tout ce que les hiſtoriens les plus accrédités nous rapportent des premiers tems de l'empire égyptien, aſſyrien, grec &c. (a). " Les hommes, dit „ Vigneule, s'étant multipliés, Cercsès, „ Mezrès, Thémoſis & Horus, vinrent dans „ ce pays & bâtirent à la jonction de la Seille „ & de la Moſelle, une tour, pour ſe prémunir contre un nouveau déluge. Les „ arches de Jouy furent élevées dans le même deſſein, & pour communiquer de „ montagne en montagne, par Azita fille „ de Noë & ſœur de Ninus (b). La fondation des villes de Treves, de Toul, de „ Verdun, eſt racontée dans le même goût. „ Tout cela, dit-il, eſt démontré en de „ beaux livres écrits en hébreu. Vient enſuite le mariage de Salvius Brabon, qui „ donna ſon nom au Brabant, avec Ger-

„ manie,

(a) Voyez la-deſſus l'excellent ouvrage de Mr. Guerin du rocher annoncé dans le journal du 15 Mars, p. 422.

(b) Ces arches ſont les reſtes d'un ſuperbe aqueduc qui paſſoit d'une montagne à l'autre, traverſoit la Moſelle, & portoit les eaux qu'il avoit priſes à Gorze, dans la Naumachie, que Druſus, à ce que l'on croit, avoit conſtruite près de Metz, où l'on en voit encore des reſtes ainſi que de l'amphithéâtre & des thermes. vingt-deux de ces arches bravent encore les années, les deux tiers ont été abattus par les glaces de la Moſelle.

„ manie, niéce de Jules-César, d'où l'Alle-
„ magne fut appellée Germanie, &c.

L'on trouve dans ces notices quelques critiques courtes mais fortes & vraies des erreurs du tems. Ce que dit Mr. l'abbé B. du fameux consul Maillet, mérite des éloges particuliers. " L'utile & savant auteur de la „ *description de l'Egypte* ne se reconnoit „ plus dans l'audacieux & l'insensé *Telliamed*; le consul françois est un observateur judicieux; le brame indien n'est plus „ qu'un esprit égaré, qui poursuit & embrasse tous les songes; qui puérilement „ crédule, pour persister dans son incrédulité, bâtit le temple de la chimere avec „ les matériaux de la nature. Dans un tems „ où l'impiété étendoit ses progrès funestes; „ où des hommes, en se disant amis de „ l'humanité, ôtoient à l'homme ce qu'il „ a de plus cher, cette production devint „ malheureusement fameuse. Bientôt elle „ sera oubliée avec le délire qui l'enfanta. „ Cette crise de l'esprit humain va dans peu „ se terminer. Déja cette révolution s'a-„ vance : la satiété des paradoxes, le dé-„ goût des incertitudes, la tristesse des opi-„ nions désolantes, font implorer le retour „ de la piété dans les cœurs. L'ouvrage in-„ sensé de l'homme va se détruisant de lui-„ même. Celui du Ciel, fait pour l'éternité, „ reparoit avec une nouvelle gloire (a).

(a) *Cùm exorti fuerint peccatores sicut fœnum & apparuerint omnes qui operantur iniquitatem, ut intereant in sæculum sæculi, tu autem Altissimus in æternum, Domine.* Ps. 91.

Toutes les notices que donne Mr. B. des auteurs lorrains ne ſont pas auſſi juſtes que celle-ci, il y en a quelques-unes où il eſt bien difficile de reconnoître les auteurs dont Mr. B. prétend retracer l'image. P. ex. en parlant du Jéſuite Antoine, il dit qu'*il fut accuſé de janſéniſme au ſein même d'une Société, où l'on prétend qu'il étoit également dangereux de ne pas paroître aſſez vertueux, & de l'être trop.* Il eſt faux que jamais les Jéſuites aient accuſé Antoine de janſéniſme. Il a été profeſſeur & ſupérieur, & on ſait aſſez que ces ſortes d'emplois n'étoient pas occupés dans la Société par des hommes ſoupçonnés de janſéniſme. Le moïen de ſe faire l'idée d'un homme vertueux qui n'a pas *aſſez* de vertu ou qui en a *trop*. *Pas aſſez* & *trop* ſont des idées deſtructives de toute vertu, qui ſuppoſe eſſenciellement *aſſez*, & qui exclut eſſenciellement *trop*:

Virtus eſt vitium fugere & ſapientia prima
Stultitiâ caruiſſe. Hor.

Ce que dit l'auteur du P. Baltus n'eſt pas plus exact. Mr. Bexon ne paroit connoître ce ſavant que par ſa querelle avec Mr. de Fontenelle; il ne dit pas le mot de la *défenſe des Peres accuſés de dlatoniſme*, ni de *la religion chrétienne prouvée par les prophéties* &c. Ouvrages excellens, & dont le dernier a fourni les matériaux au traité de Mr. l'évêque du Puy ſur le même ſujet. Il eſt faux auſſi, que Mr. de Fontenelle ait

dit je conſens *que le diable ſoit prophete, ſi le Pere Baltus le veut.* Fontenelle a dit tout ſimplement que *le diable avoit gagné ſa cauſe* (a).

Par une raiſon contraire, le jugement que porte Mr. B. du *poëme des ſaiſons* *, nous a paru peu juſte: on enleve à l'un ce qui lui eſt dû, on donne à l'autre au-dela de ce qu'il a droit d'attendre; cela n'eſt pas dans la balance de l'équité. Mr. B. ne fait pas toujours attention au *pas aſſez* & au *trop* qu'il a ſi ingénieuſement raſſemblé dans l'article *Antoine*. Mr. de S. L. ne paroit pas avoir lui-même de ſon poëme une idée auſſi grande que Mr. B., ſans quoi il eſt à croire qu'il eût répondu à ſon critique autrement que par l'argument d'une priſon. *On y voïoit*, dit Mr. B., *l'honneur de notre Parnaſſe, ce peintre admirable des ſaiſons, dont les tableaux animés par le ſentiment ſont colorés des plus douces teintes de la nature.* Un autre critique en porte un jugement bien différent, & nous croïons devoir être de ſon avis:

* P. 350.

J'ai exal té ma bile
Quand des ſaiſons, le chantre mal habile

(a) Le démon qui a un eſprit plus vif, plus pénétrant que le nôtre, qui joint une expérience & des obſervations de cinq mille ans, peut bien deviner quelques fois l'avenir ſans être *prophete*. Jamais le P. Baltus n'a ſongé à attribuer au démon l'eſprit prophétique, & Mr. de F. n'a jamais attribué à ſon adverſaire une pareille extravagance. Voyez le journ. de Mai 1772, p. 325.

Fit repentir un auteur médiſant
D'avoir oſé bâiller en le liſant,
Et dans la geôle, en gauche politique,
Eût fait cloîtrer l'audacieux critique ?
Le bon Clément n'avoit pourtant pas tort,
Tout lecteur a droit de vie & de mort
Sur nos écrits, dès que du porte-feuille
Nous les tirons, tant mieux s'il les accueille.
Mais, ſi chantant en l'honneur des faiſons,
Vous n'offrez même en été que glaçons,
Si vos vers plats ſont ſans goût, ſans génie,
Si fatiguans par leur monotonie,
Ils rampent tous ſur un plan mal fondu,
Dans un cahos où tout eſt confondu,
Quel droit auroient vos Muſes meurtrieres,
Nouveaux Denis, d'envoyer aux carrieres
Un Philoxene aſſez déja puni
Par l'ennui ſeul dont l'ouvrage eſt muni ?
Penſez-vous donc que le cachot corrige
Un jugement que le bon ſens dirige ?
Et pour avoir encagé le railleur,
Votre poëme en devient-il meilleur ?

A ces légers défauts de cette eſtimable hiſtoire, on peut en ajouter quelques autres plus légers encore & moins propres à déroger au mérite général de l'ouvrage. Je veux dire des inexactitudes dans le langage, & quelques fois des jugemens faux mais dans des matieres peu importantes. P. 110 l'auteur dit : *Les beaux-arts de ſon tems brillerent comme à leur aurore.* L'aurore des beaux-arts eſt leur commencement & leur berceau, alors ils ne brillent pas encore ; il n'en eſt pas comme du jour dont le commencement eſt la partie la plus brillante & la plus vive en couleurs.---- P. 161

les

les ſuiſſes ſont *nés pour la liberté & pour l'honneur du monde*, cette derniere expreſſion paroit excéder la choſe & atteindre les hyperboles des panégyriſtes emphatiques du 16e. ſiecle. ----- P. 274. *L'humilité ne ſervit pas en lui* (Charles de Lorraine, évêque de Verdun) *à rehauſſer l'orgueil.* Antitheſe qui forme un vrai galimatias, deſtructive de toutes les notions reçues touchant l'orgueil & la vertu oppoſée. C'eſt comme ſi je diſois : *Sa petiteſſe ne relevoit pas ſa grandeur.* ----- P. 281. *On a repréſenté la juſtice ſur les degrés du thrône; emblême frivole, ſi les Rois n'y font pas aſſeoir l'homme juſte à côté d'eux.* Image louche & qui ſe détruit par l'inconſiſtance des idées. L'*emblême eſt frivole*, ſi *ſur les degrés du thrône* les Rois ne placent pas des hommes éclairés & équitables qui rendent la juſtice en leur nom. Ni l'*homme juſte*, ni l'homme qui juge avec équité ne doivent être à côté des Rois. On ne comprend pas trop ce que l'auteur veut dire. ------ P. 273. *Elle ne put échapper à ſa deſtinée, ſon cœur redevint tendre.* Un penchant n'eſt point une *deſtinée.* La deſtinée eſt inévitable; on peut modérer, gouverner, maîtriſer un penchant &c. &c. Nous ne remarquons ces bagatelles que dans le deſſein de contribuer à la perfection de cet ouvrage ſi juſtement applaudi par les gens de lettres; le ſecond volume qui paroîtra bientôt, ajoutera ſans doute encore à l'approbation publique; il achevera l'hiſtoire politique & civile : dans un troiſieme l'au-

teur promet l'hiſtoire naturelle du païs, & dans un quatrieme il recueillera les anecdotes lorraines. Rien de plus utile que ces travaux & ces vûes. On ne peut qu'encourager à les remplir un jeune écrivain qui commence par s'en montrer ſi capable. Nous ſommes bien éloignés d'imiter un écrivain périodique (*la nature conſidérée*) qui travaille à décréditer, avant qu'elle n'ait vû le jour, cette partie de l'ouvrage qui regarde l'hiſtoire naturelle de la Lorraine. Mr. B. lui répond avec autant de modération que de raiſon. " N'étouffez pas les enfans avant „ qu'ils n'aient vû le jour; attendez du „ moins leur naiſſance pour exercer ſur eux „ votre art. Continuez vos nobles travaux, „ au grand profit de notre hiſtoire naturelle; mais croïez qu'il faut plus d'un „ bœuf pour labourer un ſi vaſte champ. „ Laiſſez partager la tâche „.

Anecdotes américaines, ou hiſtoire abrégée des principaux événemens arrivés dans le nouveau monde, depuis ſa découverte juſqu'à l'époque préſente. A Paris chez Vincent. A Liege chez Orval-Demazeau. Un vol. in-8°. 1776.

ON ſent aſſez qu'un ouvrage ſi peu volumineux ne peut remplir exactement ſon titre. Renfermer en un volume tous les événemens remarquables qui depuis deux

ſiecles ont illuſtré l'Amérique, c'eſt aſsûrément un deſſein un peu hardi & d'une exécution difficile; mais après tout, les événemens *principaux* ne tiennnent pas toujours le même degré d'importance, &, ſi l'on peut parler ainſi, la *principalité* des événemens peut ſe reſſerrer ou s'étendre ſelon le but que ſe propoſe l'hiſtorien & les détails qu'il prétend embraſſer. P. ex. la bataille de Hochſted eſt un des *événemens principaux* du 18e. ſiecle, mais elle ceſſe d'être un *événement principal* pour celui qui n'entreprendroit que de parler en général des guerres qui ont eu lieu dans ce ſiecle & du changement qu'elles ont opéré dans le ſyſtême politique de l'Europe. On ne trouvera dans cet ouvrage que les faits qui ont influé immédiatement ſur l'état des choſes en Amérique, le détail des cauſes & des événemens ſubalternes eſt ſupprimé.

Le doute que l'auteur témoigne dès le commencement du livre ſur la liberté du paſſage en Amérique par le nord de l'Aſie eſt très-bien fondé, & confirme celui que nous avons tant de fois oppoſé aux relations des ruſſes. " On ſait que ce continent ne tient nullement à l'ancien monde du côté du ſud, mais on ignore encore s'il ne tient pas au continent arctique par quelque endroit. L'âpreté du climat boréal, les glaces dont les mers ſont preſque toujours embarraſſées, ont empêché juſqu'ici les navigateurs de vérifier les conjectures qu'on a faites ſur la poſſibilité de découvrir un

paſſage par le nord, pour aller à la Chine, ſans tourner le continent de l'Afrique „.

L'auteur ne diſſimule pas les excès que ceux de ſa nation peuvent avoir commis en Amérique, & cette impartialité eſt d'autant plus eſtimable, qu'elle eſt plus rare. On accable les eſpagnols des plus amers reproches ſur la maniere dont ils ont conquis l'Amérique, on ne dit rien des autres européens qui n'ont pas été plus ſages. Nous croïons avoir deviné les raiſons de cette diſtinction *. Notre auteur eſt plus juſte, plus vrai. " En 1651 les françois occuperent les „ iſles de la Grenade. En y arrivant, ils „ crurent avoir acquis des propriétaires l'iſle „ qu'ils venoient d'occuper, en donnant „ quelques haches, quelques couteaux & „ un peu d'eau-de-vie aux chefs des Caraïbes ; & bientot après leur établiſſement, „ ils prirent avec ces ſauvages, le ton de „ Souverain. Ceux-ci ne pouvant ſe venger „ à force ouverte, des uſurpateurs de leur „ païs, prirent le parti de diſſimuler & de „ maſſacrer tout ce qu'ils trouvoient de „ leurs ennemis à l'écart & ſans défenſe. „ Les troupes qu'on envoïa dans cette iſle, „ pour protéger la colonie naiſſante, ne „ trouverent pas de parti plus sûr que de „ détruire les naturels du païs. Après en „ avoir exterminé un grand nombre, ils „ inveſtirent ce qui en reſtoit ſur une roche eſcarpée où ils s'étoient réfugiés. Ces „ malheureux aimerent mieux ſe précipiter „ de ces rochers, que de tomber au pou-

„ voir

* Voyez le dernier journal p. 7 & 8.

„ voir de leurs ennemis : & les françois „ toujours légers dans leur conduite & dans „ leurs propos, appellerent ce roc escarpé, „ le *mont des fauteurs*, nom qu'il a con- „ servé depuis „. La belle matiere pour un poëme historique, dans le goût de celui des *Incas* !

En parlant des missionnaires calvinistes qui entreprirent d'instruire les américains, l'auteur remarque que leurs divisions les rendent incapables de prêcher avec succès aux infideles. " On arrive au Brésil le 26 Février suivant, & le 7 Mars au fort de Coligny. Richer & Villegagnon eurent bientôt de vives disputes au sujet de la religion. Le gouverneur qui n'adoptoit point du tout les principes de la réforme, voiant que la différence des opinions prenoit le train de dégénérer en révolte, chassa les genevois de son fort. Les exilés gagnerent le continent, & s'établirent sur les rives de Rio-Janeiro, à une demi-lieue seulement du fort où commandoit Villegagnon „.

L'idée que l'auteur s'est faite du talent des philosophes pour la législation & pour fonder un sage gouvernement, n'est pas du tout flatteuse pour ces Messieurs. " Le beau & fertile païs qu'on a appellé la Caroline avoit déja été visité & habité par les françois, que les espagnols en chasserent indignement en 1564, & que Dominique de Gourgues vengea si glorieusement ; mais on sembloit l'avoir entierement perdu de vûe, lorsque les lords Berkley, Clarendon, Al-

bemarle, Craven & Athley, & les chevaliers Carteret, Berkley & Collyton, en obtinrent la conceſſion de Charles II. Locke, le célebre Locke traça le plan légiſlatif de ce nouveau gouvernement; mais ce ſage dialecticien, ce métaphyſicien profond, qui marchoit d'un pas ſi sûr dans la carriere ouverte par les philoſophes qui l'avoient précédé, ne marcha que d'un pas foible & chancelant dans celle de la légiſlation, ſoit qu'il fût gêné dans ſes vûes par ceux qui lui avoient demandé un projet, ſoit que plus philoſophe que politique, il connût mieux les reſſorts de la penſée que ceux du gouvernement „.

" Le code de la Caroline donnoit aux huit propriétaires, fondateurs de cette colonie, non-ſeulement tous les droits du Monarque anglois, mais le plus précieux de tous, & que le Monarque même n'a pas en Angleterre, toute la puiſſance légiſlative. Le vice de cette conſtitution ne tarda pas à ſe manifeſter; les propriétaires tendoient de tout leur pouvoir au deſpotiſme, & les colons faiſoient de leur côté tous leurs efforts pour éviter la ſervitude. On peut juger ce qui devoit réſulter & ce qui réſulta en effet de ce choc d'intérêts ſi oppoſés. Cette colonie fut livrée pendant long-tems aux murmures, aux diſſenſions, aux tumultes „.

Rien de plus ſage que la réflexion de l'auteur ſur l'intolérance de ceux qui ſont toujours prêts à ſe révolter en faveur de la tolérance. Il remarque que les puritains qui

en Angleterre ne vouloient être gênés en rien, devinrent en Amérique les plus intolérans des hommes. " Le fanatiſme, qui vouloit introduire l'anarchie dans la métropole, tenoit lieu de loix en Amérique; & quand cette colonie ſentit la néceſſité d'une légiſlation réguliere, ce fut le fanatiſme qui la dicta ,,.

" Toute l'Europe fut étonnée de l'intolérance révoltante des enthouſiaſtes de la Nouvelle-Angleterre. Les plus raiſonnables d'entre ces colons, qui oſerent dire que le magiſtrat n'avoit pas le droit de contraindre perſonne en matiere de religion, éprouverent la fureur de ces théologiens fanatiques qui avoient mieux aimé quitter leur patrie que de plier ſous l'autorité des évêques. Ils étendirent la ſévérité juſqu'aux objets les plus indifférens de leur nature; puiſqu'on y proſcrivit par une loi formelle les cheveux longs, comme un horrible ſcandale. Le rigoriſme s'étendit aux quakers, qui furent empriſonnés, fouettés, bannis, on ſe porta contre eux aux extrémités les plus ſanguinaires: on fit pendre cinq de ces malheureux qui étoient ſortis furtivement de leur exil ,,. Jamais l'inquiſition eſpagnole ou portugaiſe ne fut auſſi redoutable que celle des tolérans anglois.

Que l'auteur n'a-t-il toujours ſi bien vû! que n'a-t-il été auſſi juſte & auſſi conſéquent dans les autres jugemens qu'il a portés ſur les affaires de l'Amérique! Il n'auroit pas dit que cette même *métropole* ſi juſte-

ment

ment indignée contre des *fanatiques*, " reſ-
„ ſembloit à un vieux hibou qui raſſem-
„ bloit & engraiſſoit des ſouris mutilées
„ pour les dévorer les unes après les au-
„ tres, p. xi „. Il n'auroit pas dit qu'un de ces *fanatiques*, nommé *Ellis*, avoit *reçu à juſte titre le ſurnom d'apôtre des indiens*, pour avoir traduit la bible en leur langue, p. 450; il n'auroit pas dit que la ſecte des quakers s'*eſt accrûe par la perſécution*, p. 532; parce que cette ſecte eſt toujours petite, qu'elle n'a jamais ſouffert de vraie perſécution, & que la perſécution détruit les ſectes & ne les augmente pas, comme nous l'avons cent fois démontré, & comme l'auteur en convient lui-même (a); il n'eût pas adopté des maximes contraires à la pudeur, en donnant pour regle en cette matiere les groſſiers & lubriques habitans d'Otahiti, p. 696 (b); il n'eût pas déſigné les combats de l'égliſe catholique contre les héréſies, ſous

(a) Le moyen d'éviter les contradictions quand on écrit ſans principe & qu'on n'aime pas ſincérement la vérité? Le même homme qui nous dit p. 532 : *Cette ſecte que le ridicule eût peut-être détruite à la longue, s'accrût comme toutes les autres par la perſécution;* nous dit à la page précédente : *La fureur avec laquelle elle* (la ſecte des anabaptiſtes) *fut par-tout combattue, hâta ſa ruine, elle ſuccomba.* Les droits de la vérité ſont invincibles, c'eſt elle qui éclate & qui triomphe ſous les efforts qu'on fait pour l'opprimer.

(b) Voyez une réponſe victorieuſe contre cette ridicule prétention dans le journal du 15 Sept. 1774, p. 329.

l'odieuſe dénomination d'*école de haine pour des mots & des objets incompréhenſibles*, p. 632. Enfin il nous ſemble que Mr. Terraſſon, cenſeur-roïal, n'auroit point approuvé cet ouvrage, s'il l'avoit lu avec plus d'attention.

Encyclopédie de jurisprudence, ou dictionnaire complet, univerſel, raiſonné, hiſtorique & politique de jurisprudence civile, criminelle, canonique & bénéficiale, de toutes les nations de l'Europe. Par une ſociété de jurisconſultes, de publiciſtes & de gens de lettres.

Jus eſt ars boni & æqui. L. 1. *ff. de juſtitiâ & jure.*

Tom. 1er. in-4°. A Bruxelles chez de Boubers. 1777.

C'Eſt ici le premier volume de la collection dont nous avons donné le proſpectus dans le journal du 1. Fev. 1776, p. 181. Si la diſtribution en a été reculée au-delà de l'intention des auteurs, ce délai ne doit être attribué qu'à un redoublement de ſoin & d'attention pour la perfection de l'ouvrage. " Des jurisconſultes célebres, & „ même pluſieurs des premiers magiſtrats des „ tribunaux de France nous ont engagés à „ faire des changemens conſidérables, non- „ ſeulement dans notre plan, mais encore „ dans la maniere de rédiger chaque article.

„ Chacun de ces articles, nous ont-ils écrit, „ doit être un traité particulier qui puiſſe „ tenir lieu, en quelque ſorte, de cette „ quantité innombrable d'autres traités qui „ ont été faits ſur la même matiere. Il „ faut, ont-ils encore ajouté, que l'ency- „ clopédie de jurisprudence renferme les „ opinions différentes des jurisconſultes ; „ qu'on y trouve les déciſions des différens „ tribunaux, même celles qui paroiſſent ſe „ contredire ; que les principales loix y „ ſoient rapportées en entier, telles que „ celles de donations, le concordat, les ar- „ ticles qui forment les libertés de l'égliſe „ gallicane ; que les articles des coutumes „ ſoient cités en entier, enfin que toutes „ les formules ſoient recueillies, & qu'il „ n'y ait pas un acte judiciaire qui ſoit „ omis : de maniere que le bénéficier, par „ exemple, qui voudra faire une réſigna- „ tion, puiſſe juger ſi l'officier public chargé „ d'en dreſſer l'acte, aura exactement ſuivi „ ce que la loi preſcrit pour que cet acte „ ſoit valable. C'étoit augmenter notre tra- „ vail, mais c'étoit auſſi nous indiquer un „ moïen sûr de rendre notre ouvrage utile, „ non-ſeulement aux jurisconſultes, mais „ encore aux particuliers même de tous les „ états. Nous l'avons fait & nous eſpérons „ avoir par-là rendu l'encyclopédie de ju- „ risprudence bien plus utile qu'elle ne „ l'auroit été, ſi nous n'en euſſions fait „ qu'un ſimple dictionnaire, tel que ceux „ qui ont paru juſqu'à préſent „.

Spiritus dogmaticus & moralis evangelii, ad breviſſimam concordiam redacti &c. Authore Joanne Chryſoſtomo Leerſe, Ord. Erem. S. Auguſtini, in Univerſitate Lovanienſi ſacræ theologiæ Licentiato &c. Bruxellis, typis Joannis Leonard 1776. 2 vol. in-8°.

LEs ouvrages qui rappellent le chrétien aux grands principes de ſa religion, qui éclairent ſon eſprit des lumieres les plus précieuſes, en nourriſſant ſon cœur des ſentimens les plus honnêtes & les plus doux, ſont aſsûrément très-eſtimables en tous les tems, & honorent le travail & l'intention de leurs auteurs; mais que dans un ſiecle d'incrédulité & d'un mépris preſque général pour les objets chrétiens, un homme érudit conſacre ſes veilles à l'explication de la loi & de l'hiſtoire de Jeſus-Chriſt, l'on ne peut que rendre à ſon ouvrage le double tribut d'éloge & de reconnoiſſance.

Le P. Leerſe a travaillé ſur un plan qui a déja ſervi de modele à d'autres (a), mais il y a mis des changemens & des moïens de perfection, qui en renforcent l'utilité & l'intérêt. Son ouvrage eſt une hiſtoire ſuivie

(a) Voyez les journ. du 15 Avril 1777, p. 581. --- du 15 Mai 1776, p. 101.

vie de la vie de Jeſus-Chriſt, tirée des quatre évangiles fondus & mêlés enſemble, pour mieux ſaiſir l'ordre & la ſuite des choſes; mais cet aſſemblage n'empêche pas qu'on ne reconnoiſſe toujours l'auteur d'un tel paſſage en particulier; le P. L. les a diſtingués chacun par un ſigne différent. Chaque chapitre commence par le texte évangélique qu'on lit ſans interruption, ſuivent les notes qui expliquent le texte : ces notes ſont entremêlées de petites réflexions dogmatiques & morales, propres à aſsûrer le fruit de la lecture de l'évangile, en découvrant dans les faits d'excellentes leçons & de puiſſans exemples. Ces mêmes réflexions éparſes dans l'explication de l'évangile, ſont raſſemblées à la fin du ſecond tome ſous différens titres, p. ex. *fides, oratio, timor Dei* &c. Cette partie de l'ouvrage eſt une reſſource pour les prédicateurs, & pour les ames pieuſes qui cherchent à fortifier par la parole de Dieu le ſentiment de telle ou de telle vertu chrétienne.

On voit par ces différentes manieres de découvrir & d'apprécier l'eſprit de l'évangile, que le livre du P. L. eſt très-bien intitulé *Spiritus evangelii.* Eſprit fécond & inépuiſable! Plus on avance dans l'étude qu'on en fait, plus on découvre d'eſpace que nos yeux n'avoient pas encore atteint; plus on s'enrichit de ſes lumieres, plus on admire l'éclat & l'abondance de la ſource. On ne ſauroit donc trop écrire ſur l'évangile, pourvû qu'on le faſſe, comme notre auteur,

avec une ſageſſe, un reſpect, une orthodoxie, un diſcernement aſſortis à la dignité du ſujet. *Quamvis multi de evangelico textu dignè aptèque diſſeruiſſe noſcantur, tam dives tamen eſt tamque ſublimis tractata materia, ut exhauriri nunquàm nec ſatis de eâ poſſe dici videatur.* Ces paroles du P. L. expriment le vrai ſens de ce fameux paſſage de St. Jean : *Nec ipſum arbitror mundum capere poſſe eos qui ſcribendi ſunt libros.* Joan. 21.

Lettres ſur les ſpectacles, avec une hiſtoire des ouvrages pour & contre les théâtres. Par Mr. Desprez de Boiſſy. Sixieme édition conſidérablement augmentée par l'auteur. Paris 1777. Chez Boudet & Morin. 2 vol. in-12°. Prix 6 liv. reliés.

L'Avertiſſement du premier volume fait connoître les progrès ſucceſſifs de cet ouvrage & les ſuffrages dont il a été honoré de la part de pluſieurs prélats françois & étrangers. L'univerſité de Paris & les inſtituteurs de la jeuneſſe tant de la capitale que des provinces ſe ſont empreſſés à mettre ce livre dans les mains des jeunes gens de l'un & l'autre ſexe, prêts à entrer dans le monde pour les prévenir ſur les dangers des ſpectacles, qu'on ſait être l'écueil où viennent échouer les meilleures éducations. Comme nous avons parlé de cet excellent ouvrage,

en annonçant la cinquieme édition, dans le journal du 1. Fév. 1775, nous ne donnerons pas plus d'étendue à cet article.

VOici un trait d'affection ſinguliere entre deux animaux. On n'en conteſtera pas ſans doute la réalité. L'auteur qui le raconte eſt digne de foi, & d'ailleurs il ajoute que ce trait eſt connu de bien des perſonnes. Pour voir à la tour de Londres les bêtes féroces, il falloit donner de l'argent à leur maître, ou apporter en dédommagement un chien ou un chat, qui pût leur ſervir de nourriture. Quelqu'un prit dans une rue un épagneul noir, qui étoit très-joli. Etant venu voir un énorme lion, il jetta dans ſa cage le petit chien. Auſſi tôt la frayeur s'empare de ce pauvre animal, il tremble de tous ſes membres, ſe couche humblement, rampe, prend l'attitude la plus capable de fléchir le courroux naturel au lion, & d'émouvoir ſes dures entrailles. Cette bête féroce le tourne, le retourne, le flaire, ſans lui faire le moindre mal. Le maître jette au lion un morceau de viande, il refuſe de le manger, en regardant fixément le petit chien, comme s'il vouloit l'inviter à le goûter avant lui. L'épagneul revient de ſa frayeur; il s'approche de cette viande, en mange, & dans l'inſtant le lion s'avance pour la partager avec lui. Ce fut alors qu'on vit naître entr'eux une étroite amitié. Le lion, comme transformé en un animal doux & careſſant, donnoit à l'épagneul des marques de la plus vive tendreſſe, & l'épagneul à ſon tour témoignoit au lion la plus extrême confiance. La perſonne qui avoit perdu ce petit chien, vint quelque tems après pour le réclamer. Le maître du lion la preſſe vivement de ne pas rompre la chaîne de l'amitié qui unit ſi étroitement ces deux animaux; elle réſiſte à ſes ſollicitations. " Puiſque cela eſt ainſi, répliqua „ le maître du lion, prenez vous-même votre

„ chien, car ſi je m'en chargeois, cette com-
„ miſſion deviendroit pour moi trop dange-
„ reuſe „. Le propriétaire de l'épagneul comprit bien qu'il falloit en faire le ſacrifice. Au bout d'une année le chien tomba malade & mourut. Le lion s'imagina pendant quelque tems qu'il dormoit ; il voulut l'éveiller, & l'ayant inutilement remué avec ſes pattes, il s'apperçut alors que l'épagneul étoit mort. Sa criniere ſe hériſſe, ſes yeux étincellent, ſa tête ſe dreſſe, ſa douleur éclatte avec fureur. Tranſporté de rage, tantôt il s'élance d'un bout de ſa cage à l'autre, tantôt il en mord les barreaux pour les briſer, quelquefois il conſidere d'un œil conſterné le corps mort de ſon tendre ami, & pouſſe des rugiſſemens épouventables. Il étoit ſi terrible qu'il faiſoit ſauter, par ſes coups redoublés, de larges morceaux du plancher. On voulut écarter de lui l'objet de ſa profonde douleur, mais ce fut inutilement, & il garda le petit chien avec un grand ſoin. Il ne mangeoit pas même ce qu'on lui donnoit pour calmer ſes tranſports furieux. Le maître alors jetta des chiens vivans dans ſa cage, il les mit en pieces. Enfin il ſe coucha, & plaça ſur ſon ſein le corps de ſon ami, ſeul compagnon qu'il eut ſur la terre. Il reſta dans cette ſituation pendant cinq jours, ſans vouloir prendre de nourriture. Rien ne put modérer l'excès de ſa triſteſſe ; il languit & tomba dans une ſi grande foibleſſe qu'il en mourut. On le trouva la tête affectueuſement penchée ſur le corps de l'épagneul. Le maître pleura la mort de ces deux inſeparables amis, & les fit mettre dans une même foſſe. L'hiſtoire nous préſente-t-elle un exemple d'amitié plus parfaite ? quel modele à propoſer ? Il eſt la honte de ces hommes dont le ſeul intérêt forme & rompt les liens qui les uniſſent (a).

(a) *Correptionem habuit veſaniæ ſuæ : mutum animal prohibuit prophetæ inſipientiam.* 2. Pet. 2.

La *Bouſſole* eſt le mot de la derniere Enigme.

ENIGME.

DE mes ſœurs je ſuis la derniere,
Nous ſommes deux fois douze, un homme eſt notre pere;
Son nom, je ne m'en ſouviens pas;
Pour me reconnoître en tout cas,
Ce nom n'eſt pas bien néceſſaire.
Quoiqu'il en ſoit, j'ai ſû me couronner de gloire,
En me trouvant toujours dans les hazards.
Je m'offre aux yeux de toutes parts;
Et (ce qu'on aura peine à croire)
Je ne ſuis point dans l'eau, dans le feu, dans les airs,
Ni même dans tout l'univers.
Je vais pourtant, & ſans me contredire,
Vous dire où l'on peut me trouver:
C'eſt toujours avec le Zéphire,
Au Zodiaque encor..... fort bien, allez vous dire,
Je n'irai pas vous y chercher.

NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 19 Mars.*) Le 15 de ce mois, il eſt arrivé un officier ruſſe, en qualité d'exprès, chez Mr. de Stachieff, envoïé de Ruſſie : on a appris par lui, que le général de Peterſon, qui s'eſt diſtingué par l'habileté & la prudence, avec laquelle il a ménagé les intérêts de la cour de Petersbourg, lorſqu'il fut ſon chargé d'affaires à Conſtantinople après la concluſion de la paix, y reviendra inceſſamment pour travailler à l'accommodement des différens ſurvenus entre les deux puiſſances, relativement à l'exécution de quelques articles du dernier traité. —— Le 17 Mr. de Gavron, chargé des affaires de Pruſſe, a eu ſa premiere audience du grand-viſir. La lenteur, avec laquelle les viſites de cérémonies au ſujet de ſa nomination ſe ſont ſuccédées, s'attribue à la multiplicité d'affaires embarraſſantes, qui occupent le premier-miniſtre & les autres grands officiers de la Porte.

Mr. Piſani, interprete de la légation ruſſe, aïant paru manquer d'expérience & de conduite, a reçu ſa démiſſion. Le Sr. Pierre Ferrieri, qui a été agent de l'Impératrice à Smyrne, vient au contraire de recevoir des marques de ſatisfaction de la part de cette

Souveraine. Sa Majeſté aïant été informée des ſervices qu'il lui a rendus avec beaucoup de fidélité, tant pendant la derniere guerre qu'après la concluſion de la paix, ſans qu'il eût jamais reçu d'appointemens en ſa qualité pendant tout ce tems, ni même le païement des ſommes qu'il avoit fournies, ſoit pour l'approviſionnement de la flotte impériale dans l'Archipel, ſoit pour le rachat des eſclaves, l'envoi des Grecs émigrans dans la Crimée, & d'autres commiſſions qu'il avoit exécutées pour le ſervice de la cour de Pétersbourg, Sa Majeſté, voulant lui rendre juſtice ſur ces objets, qu'on avoit paru vouloir ſouſtraire à ſa connoiſſance, & le récompenſer en même-tems du zele, avec lequel il l'a ſervie, l'a gratifié d'une ſomme de trente mille roubles, & lui a fait païer celle de 82 mille roubles, faiſant le montant des débours, qu'il avoit faits pour le compte de ſon gouvernement. Elle l'a de plus confirmé dans la charge de ſon conſul à Smyrne & d'inſpecteur-général de ſa marine & de ſon commerce dans le Levant, avec eſpérance d'une dignité plus conſidérable pour l'avenir.

Selon les avis ultérieurs reçus ici de la Crimée, le Chan Sahir-Gueray, que la Ruſſie protége, cherche actuellement à ſe rendre maître de Taman, & il a déja en ſon pouvoir la forteresſe de Tagarock. Ces nouvelles ont été confirmées par l'arrivée de quelques principaux Tartares, qui dans les circonſtances préſentes, demandent au nom

du Chan actuel Dewlet-Gueray du ſecours à la Porte. Les mêmes avis ajoutent, que depuis que les troupes ruſſes ont pris poſſeſſion de Précop, elles ſe tiennent tranquilles.

Quant aux affaires de Perſe, le gouvernement continue à répandre que les avis qu'on en a reçus ſont favorables à la Porte; qu'une partie de l'armée de Kerim Chan a été battue de nouveau par les Turcs ſous les ordres du gouverneur de Bagdad; mais ces nouvelles demandent d'être confirmées.

RUSSIE.

PÉTERSBOURG (*le 5 Avril.*) Le prince de Galitzin, chevalier des ordres de Sa Maj. Imp. & grand-chambellan, aïant demandé ſa démiſſion, elle lui a été accordée avec la continuation de tous les appointemens dont il a joui juſqu'à cette époque.

Sa Maj. Imp. a fait ſavoir au Sénat dirigeant, par une ordonnance du 2 de ce mois, qu'elle a trouvé bon d'établir un nouveau gouvernement à Jaroslow, ſur le pied de ceux qui ont déja été formés ailleurs, avec les tribunaux qui en dépendent. Le nouveau gouvernement eſt confié à l'adminiſtration de Mr. de Melgunow, en qualité de gouverneur-général de ce vaſte département. Son Excel. a reçu ordre d'en parcourir toute l'étendue avec le plus grand ſoin, pour aviſer à ce qu'il ſera néceſſaire de ſtatuer pour le bien de la population, qui ſera diviſée en trois ordres comme ailleurs; ſavoir, la no-

bleſſe, le clergé & la bourgeoiſie, & pour travailler, autant qu'il ſera poſſible, au ſoulagement des païſans. Il ſera fondé de nouvelles villes dans les différens cercles de cette province, & Sa Maj. Imp. a donné ordre d'y établir autant de tribunaux qu'il ſera néceſſaire, pour aſsûrer l'adminiſtration de la juſtice, & pour ſimplifier & accélérer les procédures.

Il paroit certain que notre miniſtre à la Porte ottomane, Mr. Stachieff, ſera rappellé & remplacé par le colonel Peterſon.

Il eſt né ici dans le courant de l'année derniere 5397 enfans, dont 2816 garçons & 2581 filles. Il y eſt mort 4369 perſonnes; ſavoir, 2600 tant garçons qu'hommes & 1769 tant filles que femmes : on compte 1268 mariages pour le même-tems. Ce qui ſuppoſe une population d'environ 90,000 ames.

POLOGNE.

VARSOVIE (*le* 15 *Avril.*) Le conſeil-permanent, qui depuis quinze jours n'avoit point tenu de ſéances, a repris ſes délibérations le 8 de ce mois : la multitude des affaires ſurvenues dans l'intervalle a obligé les membres de tenir deux ſéances par jour. Cette aſſemblée ne ceſſe de travailler à ce que les loix, paſſées à la derniere diéte, fortifient leur pleine & entiere exécution : on vient d'en avoir entr'autres une preuve à l'égard de la prétention conſidérable, que Mr. Saturgus, conſeiller de

commerce a Kœnigsberg, a depuis ſi long-tems à la charge de la maiſon Radzivil, & qui ſe monte à 80 mille ducats. Cette prétention aïant été confirmée à la derniere diéte par un *ſancitum* particulier, en vertu duquel, (au cas que le païement ne ſe faſſe pas dans le délai preſcrit,) il lui eſt permis de prendre poſſeſſion d'autant de biens de la dite maiſon, qu'il en faudroit pour l'équivalent de ſa créance, le conſeil, pour faire avoir à cette loi ſon effet, a non-ſeulement envoïé ordre aux commiſſaires des biens de la maiſon Radzivil de ne point s'oppoſer à cette priſe de poſſeſſion, faute de quoi on uſeroit contre eux de la force militaire; mais il a auſſi expédié aux juges des lettres réquiſitoriales, " leur enjoignant „ d'aſſiſter de tout leur pouvoir le dit con„ ſeiller dans la priſe de poſſeſſion & dans „ la confection de l'inventaire, &c. „. On a remarqué, que Mr. Saturgus, qui eſt fort aimé ici, a reçu de Sa Majeſté, de ſon illuſtre maiſon, & des grands du païs des marques très-flatteuſes de faveur & de conſidération; &, par un effet du deſir de Sa Maj. & du conſeil de rendre bonne & prompte juſtice à qui elle appartient, il a terminé heureuſement cette importante affaire. ----- Le Roi & le conſeil-permanent aïant réfléchi que la plupart des malheurs qui ont déſolé la Pologne, dérivoient en partie du peu de communication que la cour de Varſovie a eue avec les autres cours de l'Europe, il a été réſolu de nommer le

nombre néceſſaire de miniſtres pour établir cette correſpondance, dont on eſpere tirer avantage dans le beſoin.

L'autorité qui a été confiée par la derniere diéte à la commiſſion d'éducation pour faire rentrer les ſommes dues par ceux qui ont acquis les biens des ci-devant Jéſuites, & les emploïer à l'établiſſement des écoles publiques, n'a pas encore produit l'effet qu'on s'en étoit promis. La caiſſe de cette commiſſion contient à peine 40 mille florins, de ſept à huit cents mille qui devoient y avoir été verſés à Pâques; de ſorte que non-ſeulement l'ouvrage de l'inſtitution publique n'eſt pas auſſi avancé qu'on l'auroit pû attendre du zele & de l'activité de la commiſſion, ſi elle avoit eu les fonds néceſſaires, mais que même ceux des ex-Jéſuites qui n'ont pû être placés, languiſſent dans une indigence honteuſe pour la nation & affligeante pour l'humanité, faute de toucher la très-modique penſion qui leur avoit été aſſignée. Les familles les plus opulentes & qui ont eu la meilleure part aux dépouilles de la Société, ſont celles qui s'empreſſent le moins à s'acquitter. De ce nombre eſt le prince Auguſte Sulkowski, ci-devant maréchal du conſeil-permanent & aujourd'hui palatin de Kaliſch, qui a eu les beaux biens de Kobilka à trois lieues de cette ville, où il y a un cabaret qui donne ſeul 40 mille florins de rente. Le prince Antoine, frere de ce dernier ſeigneur, & palatin de Gneſne, qui voïage actuellement en Italie, s'y trouve,

ve, dit-on, fort court d'argent, quoiqu'il eût emporté avec lui près de 10 mille ducats. Comme il a beaucoup de dettes dans ce païs, quatre de ſes principaux créanciers ſe ſont fait mettre en poſſeſſion de la ville de Liſſa qui lui appartient, & dont ils percevront les revenus juſques à extinction de leur créance.

Le journal de la derniere diéte vient de paroître en un volume *in-folio*. Il a été rédigé par Mr. Cieciſzewski, ſecretaire de la diéte & de la confédération, qui y a fait entrer tous les diſcours prononcés & tous les écrits produits dans le cours de ces délibérations publiques. Ce n'eſt que ſous le préſent regne qu'on s'eſt aviſé de tranſmettre par l'impreſſion à la poſtérité les journaux des diétes, monumens très-importans pour l'hiſtoire de la nation, comme on le remarque en liſant les journaux manuſcrits des anciennes diétes.

Les eaux de la Viſtule ont cauſé des dégâts dans cette ville & aux environs. Parmi les particuliers qui ont ſouffert du dommage, eſt le meûnier dans la maiſon duquel le Roi ſe retira & prit quelque repos dans la nuit fatale du 3 au 4 Novembre 1771. Sa Maj. aïant été informée du malheur arrivé à cet homme, qui d'ailleurs depuis cette époque jouit d'une penſion proportionnée à ſon état, le fit appeller avec ſa femme & lui remit une ſomme de 100 ducats.

Le Sr. Lützen déja connu dans ce païs

& ailleurs par diverſes aventures vient de faire un trait qui pourroit paſſer pour hardi, s'il n'avoit tous les caracteres de la folie & de l'extravagance. Il a adreſſé depuis quelque tems à diverſes perſonnes de ce païs, & à tous les miniſtres étrangers, un imprimé en langue allemande, dans lequel il prouve qu'il deſcend de Lech, & que par conſéquent la couronne de Pologne lui appartient. Cette prétention eſt en vérité très-modeſte; car Mr. Lützen étant en ſi beau chemin de réclamer, auroit pû également déclarer que toute l'Europe lui appartient, parce qu'il deſcend en droite ligne de celui des enfans de Noë qui vint peupler cette partie de notre globe après le déluge. Notre prétendant ajoute, qu'aïant appris, non pas ſans doute par ſes ambaſſadeurs, mais par les gazettes, qu'il s'étoit fait de grands changemens en Pologne, il déclare qu'il ne les approuve point; & qu'il convoque une nouvelle diéte pour les faire annuller, invitant d'ailleurs toutes les puiſſances étrangeres à ſe réunir pour le rétablir ſur le thrône de ſes ancêtres. Il ne craint pas de donner ſon adreſſe & d'indiquer l'auberge où il loge à Francfort-ſur-le-Mein, dans la perſuaſion ſans doute où il eſt, que ſa folie eſt du genre de celles qui font rire & n'inquietent perſonne.

ESPAGNE.

MADRID (*le* 10 *Avril.*) Le Roi & la famille roïale ont aſſiſté, comme d'uſage,

aux fonctions de la Semaine-ſainte. Le jeudi-ſaint le Service a été célébré par l'archevêque de Sébaſte, nonce du Pape, & le dimanche de Pâques par l'évêque de Salamanque, inquiſiteur-général. Le premier de ces jours Sa Maj. a fait la cérémonie de laver les pieds à douze pauvres & de les ſervir à table. Le 2 de ce mois la cour a paſſé à Aranjuez.

Nous apprenons de Cadix que les vents contraires ont fait rentrer dans le port le vaiſſeau du Roi l'Aſtrée, qui en étoit parti le 14 pour les Philippines; & que le vaiſſeau l'Orient s'étoit joint aux Azogues, qui ne doivent partir qu'après l'équinoxe.

Sur ce qu'il a été repréſenté au Roi, que depuis quelques années on a commencé à cultiver en différentes parties du roïaume une eſpece de ſené, dont la qualité de purgatif doux l'a ſi fort accrédité, que non-ſeulement la conſommation en eſt conſidérable en Eſpagne, mais qu'il s'en fait auſſi beaucoup d'expéditions pour la France, l'Angleterre & la Hollande; Sa Maj. voulant encourager cette branche de commerce, a affranchi de tout droit le ſené, qui s'exporte en païs étranger; & il en a été établi un magaſin en cette capitale, où on peut ſe le procurer à beaucoup meilleur prix que le ſené du Levant.

SUEDE.

STOCKHOLM (*le* 20 *Avril.*) Le Roi

qui a rétabli le département de l'amirauté, vient de conſacrer une ſomme conſidérable pour augmenter & équiper la flotte; & c'eſt à quoi on travaille avec autant d'ardeur que s'il étoit certain que le roïaume dût entrer pour quelque choſe dans les événemens qui pourront bientôt occuper le nord de l'Europe. C'eſt auſſi dans le deſſein de mettre tous les départemens de la marine ſur le meilleur pied poſſible que Sa Maj. a accordé à une compagnie de négocians de Marſtrand, d'établir un chantier dans un lieu très-commode pour cela, non loin de la même ville. Il a été choiſi à cet effet un emplacement très-vaſte, propre à ſervir d'abri à un grand nombre de vaiſſeaux, & il eſt diſpoſé de façon qu'il ſera facile d'y en conſtruire pluſieurs à la fois.

L'on aſsûre qu'il eſt queſtion de donner à Mr. Celſing, miniſtre de cette cour à Conſtantinople, le caractere d'ambaſſadeur; & l'on prétend même que ſes lettres de créance en cette qualité auprès du Grand-Seigneur lui ont déja été expédiées, avec ordre néanmoins de ne déploïer ſon nouveau caractere, que lorſque certaines circonſtances l'exigeront. Cette démarche dans les conjonctures actuelles, ne manque pas de donner matiere à réflexion. Il paroit d'un autre côté que la paix entre nous & la Ruſſie eſt bien établie. Si les démêlés de la Ruſſie avec la Porte ne ſe terminent pas à l'amiable, on publie déja que nous céderons le duché de Poméranie au Roi de Pruſſe,

& que l'Impératrice de Ruſſie nous donnera le duché de Finlande. Le païs que nous poſſédons dans la Poméranie eſt fort beau; il a 24 milles quarrés de Suede, & l'on y compte 80,000 perſonnes, ſans comprendre dans ce nombre les enfans & tous les jeunes gens qui n'ont pas atteint l'âge de majorité; Stralſund, qui en eſt la ville principale, a plus de 1000 habitans. Dans ce riche canton la miſere & la pauvreté ne ſe font jamais ſentir, & tous les particuliers vivent dans une honnête aiſance. De quel autre païs de l'Europe pourroit-on dire qu'on n'y voit perſonne mendier ſon pain ou même n'en avoir pas à donner? La Ruſſie poſſede en Finlande un païs moins riche, mais plus étendu; l'un compenſe l'autre. Les pâturages y ſont excellens & l'on y éleve de nombreux troupeaux. Cet échange nous conviendroit aſſez; le tems nous apprendra s'il aura lieu.

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le* 19 *Avril.*) Le 9, il ſe fit dans l'égliſe des Barnabites un ſervice ſolemnel pour le repos de l'ame de l'abbé Ignace Kampmuller, ancien confeſſeur de l'Impératrice-Reine : cette auguſte Souveraine y aſſiſta. ---- Il eſt arrivé deux couriers, l'un de Veniſe & l'autre de la Reine des Deux-Siciles. Le dernier a été preſque auſſitôt ré-expédié. ---- On a envoïé de Chemnitz & de Cremnitz ſous une forte eſcorte

deux tonneaux remplis d'eſpeces en or & en argent, qui ont été verſées dans le tréſor-roïal. ----- On a eu ici un orage mêlé de coups de tonnerre, & ſuivi de grêle & de neige. ---- On va continuer de faire des recrues en Eſclavonie & il y a ordre de lever quelques nouveaux régimens hongrois.

Le jeu eſt devenu une eſpece d'épidémie dont peu de citoïens ſe garantiſſent ; la police & le zele du clergé ſe ſont ſouvent élevés contre cet abus. Le baron Potachich de Zajezda, archevêque de Koloſckz, n'eſpérant point que ſes remontrances puſſent diminuer le nombre des joueurs, a fait inviter la nobleſſe à venir jouer chez lui quatre fois par ſemaine, à condition qu'elle conſentît à céder le gain aux filles du couvent de Ste. Claire, qui ſont très-pauvres. Depuis ce jour les aſſemblées ſont nombreuſes chez l'archevêque, & ceux qui aiment mieux s'amuſer au jeu qu'à la converſation, perdent ou gagnent au profit des religieuſes. On ne verra point dans ces aſſemblées de joueurs trop intéreſſés ni de fileurs de cartes.

BERLIN (*le 19 Avril.*) Le Sr. Abramſon, célebre médailliſte a fait frapper, avec la permiſſion du Roi, une médaille d'argent, à l'occaſion du rétabliſſement de S. A. R. le prince Henri de Pruſſe, qui, comme on l'a ſû, a eſſuïé à Brunswick une dangereuſe maladie. Ce monument repréſente d'un côté le buſte du prince, avec cette inſcription : *F. L. Henricus Boruſſiæ Princeps ;* ſur le revers eſt repréſentée la Parque qui

file les jours de la vie humaine ; il n'y a preſque plus de matiere ſur ſa quenouille ; ce qui déſigne le grand danger que ce prince chéri a couru pour ſa vie : mais Minerve qui veille ſur ſes jours, a pourvû à leur conſervation ainſi qu'à leur durée : un génie tient devant elle une quenouille qu'elle a eu ſein de garnir ; & la Parque s'avance pour y renouer ſon fil qui étoit près de finir. Au bas eſt cette deviſe : *Serus in cœlum redeat* ; & on lit à l'exergue : *Fratre Regis Reſtituto M. DCC. LXXVII.*

HAMBOURG (*le* 15 *Avril.*) Le prince Pierre de Holſtein, coadjuteur de Lubeck, a paſſé ici le 12 de ce mois, accompagné du colonel de Stahl, pour ſe rendre à la cour d'Eutin.

Suivant des lettres de Saxe, l'Electeur a donné au comte de Sacken, miniſtre des affaires étrangeres, & à Mr. von Enden, miniſtre au département des affaires intérieures, la démiſſion de ces places, dont l'adminiſtration a été proviſionnellement confiée au général de Gersdorff, miniſtre au département de la guerre. On apprend en même-tems, qu'il s'eſt elevé un différent entre la cour de Vienne & celle de Dreſde. Un comte de la maiſon de Schœnbourg avoit cédé en 1740 à celle de Saxe les comtés de Glauchau, Waldenbourg & Hertenſtein. Comme cette ceſſion préjudicioit aux droits de la couronne de Boheme, dont ces terres ſont des fiefs, & à ceux de l'Empire romain,

dont elles ſont partie, & que les proteſtations faites en conſéquence par Leurs Maj. Imp. & R. n'ont pas eu l'effet déſiré, elles ont donné ordre de faire occuper ces comtés par un détachement de leurs troupes, pour en mettre en poſſeſſion un comte de Schœnborn; & il s'eſt raſſemblé à Platten en Boheme un corps de huit mille hommes avec de l'artillerie, aux ordres du général comte Kinsky, pour ſoutenir ce détachement en cas d'oppoſition. Mais on aſsûre que la priſe de poſſeſſion a été fort tranquille, & que le comte de Kinsky s'eſt retiré.

Mr. Arnoldi, curé de Groſſlinden au païs de Darmſtadt, a ouvert il y a quelque-tems une école en faveur des ſourds & muets-nés ſur le pied de celle de Mr. Heinecké, dont l'inſtitut jouit de la plus grande réputation près de Hambourg. Mr. Arnoldi inſtruit entr'autres une demoiſelle de condition à qui il eſpere faire recevoir la communion dans le cours de cet été. Il croit qu'à cette époque la demoiſelle ſaura parler, lire & écrire, & ſera en état de répondre aux queſtions qu'on lui fera pour ſon admiſſion. On douteroit de ces ſuccès, ſi on n'en avoit pas d'ailleurs des exemples auſſi nombreux que frappans. Nous avons vû à Paris chez Mr. l'abbé Delépée, homme reſpectable par ſes vertus autant que par ſes talens, une vingtaine de ſourds & muets que ce digne eccléſiaſtique inſtruit avec une patience & un ſuccès qui paroiſſent incroïables à ceux qui

n'en ont pas été les témoins (a). Mais une foule de grands-ſeigneurs & même de princes étrangers qui ont aſſiſté à ſes leçons & aux exercices publics de ces ſourds & muets, peuvent auſſi atteſter leurs progrès. On peut compter qu'ils poſſedent ſix langues : 1°. Une langue de ſignes, de l'invention de Mr. Delépée ; elle exprime toutes ſortes d'idées avec une rapidité inconcevable. Il n'y a aucune partie du corps de celui qui parle qui ne ſoit ſignificative, & ſouvent il exprime en un clin d'œil une longue phraſe. 2°. La langue de prononciation. Les éleves de Mr. Delépée diſtinguent au mouvement des lévres tout ce qu'on dit, & y répondent ſur le champ. 3°. Le françois. 4°. Le latin. 5°. L'eſpagnol. 6°. L'italien. Ils répondent par écrit à vos queſtions en celle de ces quatre langues que vous voulez. Ils écrivent extrémement vîte ; mais quand ils parlent, ils rendent des ſons aſſez déſagréables ; leur prononciation n'eſt point accentuée, & n'eſt qu'un fauſſet monotone. Ils n'ont point cette volubilité de langue des autres hommes ; & leur langue n'eſt qu'une machine qu'ils dirigent ſuivant leur volonté actuelle, pour lui faire rendre telle ou telle articulation qu'ils ſavent devoir exprimer leur penſée. Mr. Delépée a obſervé que ſur vingt ſourds &

(a) Voyez le compte que nous avons rendu de l'ouvrage de cet eccléſiaſtique & de ſes charitables occupations dans le Journal du 15 Septembre 1776, p. 81.

muets qu'il éleve, il n'en a trouvé qu'un ou deux qui euſſent l'eſprit borné. Ils poſſedent à fond l'hiſtoire eccléſiaſtique & les conciles, ſur leſquels ils ont ſoutenu un exercice public il y a deux ou trois ans.

ITALIE.

ROME (*le 17 Avril.*) Le cardinal Conti, protecteur du roïaume de Portugal, a reçu, le 3 de ce mois, des dépêches de la cour de Lisbonne, venues par le courier ordinaire d'Eſpagne, & il ne les eut pas plutôt ouvertes qu'il ſe rendit au Vatican pour les communiquer au Souverain Pontife avec qui il eut un long entretien. Le lendemain, le cardinal Alexandre Albani eut une audience extraordinaire du St. Pere, & l'on ſuppoſe que c'eſt à l'occaſion des affaires de la cour impériale de Vienne. ----- Mgr. Spinelli, commiſſaire-général des armes aïant donné au régiment des gardes de Sa Sainteté de nouveaux fuſils avec leurs baïonnettes à la moderne, à la place des anciens qui étoient mangés par la rouille, ce prélat a donné ordre de les mieux entretenir à l'avenir. ----- L'abbé Dom Louis Cuccagni, recteur du collége hibernois de cette ville, a préſenté ces jours-ci au St. Pere la premiere partie de la vie de St. Pierre, avec une médaille portant l'effigie de cet Apôtre, & ſon cadre de cuivre doré, qui a été trouvée ſous les fondemens d'une très-ancienne égliſe dans la vallée de l'Ombrie. ----- Le commandeur d'Almada,

d'Almada, miniſtre de Portugal auprès du St. Siége, a reçu ordre de ſa cour de prendre le deuil ſeul avec les domeſtiques nobles de ſa maiſon pour le feu Roi ſon maître, & de ne le pas laiſſer porter à ſes autres domeſtiques. —— Le duc & la ducheſſe de Glocester, après un ſéjour d'un an & 4 mois en cette capitale, ſont partis le 15 de ce mois. On préſume que L. A. R. ſe rendront en Suiſſe pour y paſſer l'été. Le duc d'Oſtrogothie nous a également quittés; entre les préſens que le St. Pere lui a envoïés par ſon grand-maître d'hôtel, ſont un tableau ovale avec ſon cadre de cuivre doré & les armes de Sa Sainteté, repréſentant la déeſſe Flore; un autre tableau en tapiſſerie, auſſi avec ſon cadre & les armes de Sa Sainteté, repréſentant Cléopatre. Ces deux tableaux ont été copiés par d'habiles maîtres ſur les originaux de Charles Maratte. Le Pape a ajouté à ces préſens les vûes de Rome par Piraneſi & d'autres ouvrages magnifiquement reliés & pluſieurs eſtampes. Ce Prince en reconnoiſſance des politeſſes que S. S. lui a faites pendant ſon ſéjour en cette ville, a fait remettre à ſes domeſtiques une bourſe de cent écus.

Le fameux conſiſtoire du 12, où l'on devoit diſcuter, diſoit-on, des choſes de la derniere importance, n'a pas eu lieu. Il s'eſt tenu à la vérité un conſiſtoire le 9, mais on y a préciſément examiné l'inſtance faite au nom de l'Impératrice-Reine pour l'érection

tion de deux nouveaux évêchés du rit grec uni.

Le Pape a fait publier un édit daté du 24 Février pour l'acquitement exact des Meſſes de fondation, & par lequel il ordonne ce qui ſuit : 1°. Qu'en conſéquence de celui du 1er. Octobre 1704 rendu par Clément XI, les ſacriſtins tiennent affiché dans toutes les ſacriſties en un lieu ouvert la liſte des Meſſes d'obligation, & qu'en outre ils tiennent trois livres, l'un pour les Meſſes à perpétuité, un autre pour les manuels, & le troiſieme dit *des aumônes*, dans lequel on marquera chaque jour le nombre des Meſſes qui ſurviennent. 2°. Qu'en conformité de l'édit du même Clément XI du 25 Janvier 1708, on préſente chaque année ces livres à la ſecretairerie de la Viſite apoſtolique dans les mois de Septembre & de Novembre, afin que les miniſtres aient le tems de les examiner & de les confronter avec leurs liſtes originales. 3°. Que toutes les Meſſes ſoient marquées dans les livres ſusdits, ſupprimant la coutume abuſive de les écrire ſur des feuilles volantes. 4°. Que les Meſſes à célébrer à l'occaſion des funérailles ſoient inſcrites à part conjointement avec le nom des défunts. 5°. Que les Meſſes à célébrer à un autel fixé, ne ſoient pas acquittées à d'autres malgré tout privilege contraire. 6°. Qu'on obſerve la même choſe quand l'égliſe eſt déterminée. 7°. Que les corps ſéculiers tiennent auſſi un livre pour y inſcrire la célébration des Meſſes, &

qu'on le préſente chaque année à la ſecretairerie de la viſite, comme auſſi un autre livre pour inſcrire ceux qui diſent les Meſſes, &c.

On a répandu quantité de contes à l'occaſion de trois pélerins polonois qui étoient venus trouver le Pape dans l'égliſe de St. Pierre, lorſqu'il y étoit en priere. On prétend qu'un de ces pelerins repouſſé trop rudement frappa le sbirre d'un coup de couteau. Mais rien de cela ne s'eſt confirmé. Les prophéties attribuées à la fille de Valentano, ſont entierement controuvées.

VENISE (*le 14 Avril.*) Le grand-conſeil a élu procurateur de St. Marc le chevalier Pierre Contarini, ambaſſadeur de la république à Vienne, à la place de Mr. Jean-Marc Balbi, mort le premier de ce mois, à l'âge de 77 ans. Il ſe donnera en conſéquence demain & après-demain, ſuivant l'uſage, des bals, des feux d'artifice, &c.

Le Sénat vient de faire deux nouveaux établiſſemens : l'un eſt celui de pluſieurs corps-de-garde, compoſés chacun de ſeize hommes, & diſtribués dans les différens quartiers de la ville, pour ſe porter dans tous les lieux, où il ſe déclarera des incendies : ils ſeront pourvûs à cet effet de pompes & de tous les autres ſecours néceſſaires pour de pareils accidens ; & ils devront ſe donner le ſignal, d'abord que l'un d'eux aura été averti. L'incendie, qui a conſumé dernierement le magnifique palais Micheli, paroit avoir donné lieu à cet établiſſement. Le ſecond eſt

celui d'une école à l'arſenal, où ſeize jeunes gens d'élite ſeront inſtruits dans toutes les parties de l'architecture navale, telles que l'arithmétique, l'algébre, la géométrie, la trigonométrie, la théorie des courbes, la méchanique, l'hydroſtatique, l'hydraulique, le deſſin, les langues françoiſe & angloiſe, &c.

BOLOGNE (*le 12 Avril.*) Le duc de Modene s'eſt déterminé à ſe faire faire l'opération de la cataracte à l'œil droit. En conſéquence le ſieur Jeannin, oculiſte, mandé de Lyon à cet effet, s'acquitta mardi de cette commiſſion avec toute la dextérité, la promptitude & le bonheur poſſibles.

PORTUGAL.

LISBONNE (*le 3 Avril.*) Le marquis d'Almodovar, ambaſſadeur d'Eſpagne, remit le 21 du mois paſſé à la Reine, dans une audience particuliere, ſes lettres de créance. Enſuite il fut conduit à l'audience du Prince, ſon époux. Le lendemain Sa Majeſté ſe ſentit incommodée; & le 23 la rougeole ſe déclara. Tous les miniſtres étrangers s'étant rendus le 24 au palais, pour s'informer de ſon état, le chambellan marquis d'Alvit leur répondit, que Sa Maj. ſe trouvoit ſi bien, que les médecins n'avoient pas jugé néceſſaire de la faire ſaigner, & que la maladie étoit de la meilleure eſpece. L'Infante Marie-Anne, ainſi que le prince & la princeſſe du Breſil, qui en ont été attaqués ſucceſſivement, ſe trouvent à préſent rétablis. Cet incident a

fait différer la cérémonie de la proclamation fixée au 7 de ce mois.

En nommant le marquis d'Angeya (que d'autres nomment Angegia) directeur ou préſident de ſon tréſor-roïal, la Reine lui fit adreſſer la dépêche ſuivante. *Prenant en conſidération les fideles ſervices que m'a toujours rendus en diverſes occaſions le marquis d'Angeya, mon chambellan; & me confiant en outre ſur les lumieres & les talens dont il eſt orné, il m'a plû de le nommer préſident de mon tréſor-roïal, place vacante par la démiſſion du marquis de Pombal. Le marquis d'Angeya remplira les fonctions de cette place immédiatement ſous mes ordres; car tel eſt mon plaiſir, &c.* Du reſte, on loue beaucoup le choix que nos Souverains ont fait du vicomte di Ponte-Lima, ſeigneur de Noronha-Bizonda. Il étoit chambellan du feu Roi. Sous le miniſtere précédent & dans le tems des troubles, ſon pere fut exilé à 60 lieues de la cour, & renfermé dans la forteresſe de St. Jean de Pox dans la ville d'Oporto, lieu deſtiné à ſervir de priſon aux malfaiteurs, & où il mourut peu de jours après.

Le bruit eſt commun que le marquis de Pombal eſt gardé à vûe par des ſoldats ſur ſa terre d'Oeyras; ce n'eſt peut-être que pour en écarter la populace qui cherche à le mettre en pieces. Cet ex-miniſtre avoit toujours eu ſur ſa terre une compagnie de gardes: à la mort du Roi, il voulut la licencier; mais la Reine regnante lui fit dire que, s'il avoit

pû avoir juſqu'ici une garde à ſes ordres, elle vouloit qu'elle y reſtât, ordonnant en outre aux ſoldats qui la compoſoient, d'obéir en tout à leur propre capitaine. On aſsûre en ce moment que cet ex-miniſtre eſt mort ſubitement (a), & que ſa garde eſt congédiée. La difficulté de ſavoir au juſte ce qui ſe paſſe à Oeyras, eſt cauſe que nous n'avons de cet endroit que des nouvelles vagues.

Le nombre effraïant de perſonnages reſpectables détenus dans des cachots, dépoſe contre l'injuſtice du miniſtre. Et la nobleſſe a, dit-on, réſolu de demander à Sa Majeſté très-fidele la réviſion de tous les procès qui ſe ſont faits pendant ce miniſtere. Pluſieurs priſonniers ont proteſté, comme nous l'avons déja dit, qu'ils ne vouloient devoir leur liberté qu'à la juſtice du Roi & de la Reine; & ils demandent à être punis ſuivant toute la rigueur des loix, s'ils ſont coupables, ou à être juridiquement déclarés innocens. Enfin tous ſe réuniſſent pour obtenir une ſatisfaction éclatante des perſécutions du marquis de Pombal. Le reſpectable évêque de Coïmbre étoit, comme on ſait, du nombre des priſonniers. Le nonce du St. Siége n'eut pas plutôt appris qu'on alloit le

(a) Nous ne pouvons garantir cette nouvelle, mais nous garantiſſons que le duc de Bragance a reçu à Vienne une lettre de Lisbonne qui lui annonçoit en termes exprès que *le marquis de Pombal s'étoit donné la mort, pour ſe dérober aux pourſuites de la juſtice.*

remettre en liberté, que Son Exc. envoïa ſa voiture pour le prendre à ſa priſon. Toutes les rues, par leſquelles ce prélat paſſa, étoient remplies d'une multitude immenſe d'habitans qui vouloient le voir après une captivité auſſi dure, & qui jettoient des cris de joie en le voïant. On publie qu'on a vainement cherché les pieces des procès criminels faits ſous le miniſtere du marquis de Pombal. Interrogé ſur ce point, il a répondu, dit-on, que toutes ces procédures avoient été brûlées par ordre du feu Roi. D'un autre côté on prétend qu'on a trouvé un *deficit* conſidérable dans la caiſſe du tréſor & dans celle des dixmes; & qu'il n'y reſte que 800 mille cruzades de quarante-huit millions qui ont dû entrer dans la premiere, & de trente dans la ſeconde.

Les ex-Jéſuites ſortis de leurs priſons & remis en liberté ſont au nombre de 48; ſavoir, 40 prêtres & huit freres coadjuteurs: il y a parmi eux cinq italiens, ſept allemands, deux hongrois & deux anglois. Ceux qui ſont portugais de nation ſont rentrés dans le ſein de leurs familles. On dit que les étrangers ſeront renvoïés dans leur patrie aux fraix de la cour.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le* 30 *Avril.*) Le 16 les deux chambres du parlement prirent en conſidération le meſſage du Roi au ſujet de la liſte civile, préſenté le 9 de ce mois *. Le comte de Derby fit, dans celle des ſeigneurs, l'ouverture

* Dernier journ. p. 53.

ture de la matiere par un diſcours, qu'il termina en propoſant de préſenter à S. M. une adreſſe, " pour la remercier de la con-
„ fiance bien fondée, qu'elle avoit placée
„ en la chambre; pour l'aſsûrer de ſa fidé-
„ lité conſtante & de ſon vif attachement
„ pour ſa Perſonne roïale & ſon gouverne-
„ ment; & pour lui témoigner, que plei-
„ nement convaincue de l'attention tendre
„ & déſintéreſſée, que S. M. a manifeſtée
„ durant tout le cours de ſon regne pour
„ le ſoulagement & le bien-être de ſon peu-
„ ple, la chambre s'empreſſeroit de concou-
„ rir avec celle des communes pour mettre
„ Sa Maj. en état de liquider ſes dettes, &
„ pour faire quelque diſpoſition ultérieure,
„ afin de mieux entretenir la maiſon du Roi
„ & de maintenir l'honneur & la dignité de
„ ſa couronne „. La propoſition du comte de Derby fut appuïée par le lord Onſlow, un des commiſſaires de la tréſorerie, qui notifia cependant, que l'augmentation de la liſte civile, qu'on propoſeroit dans la chambre des communes, ne ſeroit que de 100 mille liv. ſterl. par an. Le marquis de Rockingham, après avoir comparé la différence entre les revenus du dernier regne & ceux du préſent, ainſi qu'entre les huit premieres années de celui-ci & les ſuivantes, propoſa de changer l'adreſſe, dont le comte de Derby venoit de projetter le contenu. Le ſentiment du lord Rockingham fut ſoutenu vivement par les pairs de l'oppoſition, particulierement par le duc de Grafton, & par

les comtes d'Effingham & de Shelburne, tandis que la juſtice des deſirs de la cour fut défendue par le comte de Suffolk, le lord Cardiff, (fils aîné du comte de Bute,) le vicomte Dudley, & le comte Talbot, qui, en qualité de grand-maître de la maiſon du Roi, entra dans le détail des dépenſes de ce département. A la levée des ſuffrages, le changement propoſé par le lord Rockingham fut rejetté par 96 voix contre 20. La queſtion, miſe enſuite ſur le tapis par le duc de Grafton, pour renvoïer la matiere à un autre tems, eut le même ſort à la pluralité de 112 contre 28 voix; & enfin l'adreſſe fut approuvée à la pluralité de 112 contre 21 voix. En conſéquence les députés de la chambre l'ont préſentée le 17 à Sa Majeſté, tandis que les ducs de Richmond, de Devonshire, de Portland, & de Mancheſter, le marquis de Rockingham, les comtes de Stamford, de Thanet, d'Abingdon, d'Effingham, & Fitzwilliam, le vicomte Torrington, & les lords Abergavenny, King, & Archer, ont ſigné une proteſtation contre ſon contenu.

Il eſt arrivé du fort de Chartres au bureau du lord Germaine des dépêches, qui ont annoncé à ce miniſtre que les Eſpagnols ont fondé une nouvelle colonie ſur les bords du Miſſiſſipi, près de Miſſourn, où il y a un régiment d'infanterie en garniſon; les Eſpagnols y ont déja bâti un fort pour couvrir cette nouvelle colonie, pareil à ceux qu'ils ont élevé le long du fleuve. Cette nouvelle ne

peut qu'inquietter le miniſtere, puiſque, par ces diſpoſitions, le côté de la riviere qui appartient aux Anglois eſt abſolument à la merci des Eſpagnols, qui en cas de guerre, pourroient enlever aux premiers une vaſte étendue de terre ſans y trouver beaucoup de réſiſtance ; d'ailleurs ils ont à la Nouvelle-Orléans des forces conſidérables, qui les mettroient en état de pénétrer par l'Ohio & de ſe joindre aux colonies révoltées de la Penſilvanie & de la Virginie.

Le comte de Bulkely, qui avec l'agrément du Roi de France a quitté les brigades irlandoiſes à ſon ſervice, pour aller ſervir en qualité de volontaire en Amérique, fut introduit le 17 auprès du Roi à Saint-James, qui le reçut très gracieuſement. Le 18 ce ſeigneur avec le général Clinton & pluſieurs autres officiers, eſt parti d'ici & va s'embarquer avec eux pour l'Amérique.

Un vaiſſeau américain chargé de riz & d'indigo de la Caroline méridionale pour la France, a été amené dans le Clyde par les Anglois qui ſe trouvoient à bord. On dit qu'il y apportoit des lettres pour le docteur Franklin, qui ont été envoïées ici. L'équipage rapporte que 25 vaiſſeaux chargés de tabac devoient partir au mois de Mars de la Virginie pour la France ſous l'eſcorte de trois vaiſſeaux armés. Les nouvelles publiées par les rebelles ont depuis quelque tems perdu beaucoup de leur crédit. L'exagération & l'impoſture ont perçé ; ils ont été eux-mêmes obligés d'en contredire pluſieurs,

parce qu'à force de publier qu'ils étoient victorieux, & que les roialiſtes étoient aux abois, leur armée ne recevoit ni recrues ni proviſions. Les gens bien inſtruits de l'état des choſes n'ont jamais cru à ces relations trompeuſes, ils ont cru prévoir la réduction certaine des Américains, & ſi les nouvelles qui s'accréditent en ce moment ſont vraies, ils ſont juſtifiés par l'événement. Car on prétend que le congrès déſeſpérant de pouvoir ſe procurer des ſecours étrangers, conſidérant les diſſentions qui regnent parmi les habitans des colonies rebelles, le peu d'unanimité qui préſide à leurs conſeils, & ſur-tout l'impoſſibilité de faire tête aux armées formidables qui vont inonder le nouveau monde, s'eſt déterminé à faire un accommodement le plus avantageux qu'il pourra ſe le procurer, plutôt que d'en venir à des extrémités dont le ſuccès lui paroît enfin douteux. On ajoute que le général Lée s'emploie avec chaleur à cette négociation. Les gazettes du jour confirment ce rapport & ajoutent que la premiere choſe que les Américains ſe propoſent de faire, ſera d'en appeller à la ſageſſe & à la juſtice du parlement de la Grande-Bretagne. Enfin il y a des avis qui annoncent la défaite entiere de Washington, arrivée ſur les bords de la Delaware, au moment qu'il voloit au ſecours de Philadelphie. Le nommé Stringler, maître du bâtiment de tranſport le Louther, qui a mouillé dernierement à St. Bees près Whitehaven, donne pour un fait, qu'en

paſſant la barre de New-York, le 10 Mars, il avoit été informé par le patron d'une barque que l'on avoit reçu dans la ville un exprès de la part du chevalier Howe, dont on avoit appris que ce général, aſſiſté par l'amiral ſon frere, avoit fait ſon entrée depuis deux jours dans Philadelphie; que les principaux citoïens & le corps des Quakers repréſenté par ſes députés étoient venus trouver Son Excel. pour lui témoigner la joie qu'ils reſſentoient de ſon arrivée. Stringler a fait l'*affidavit* de ce rapport pardevant le magiſtrat. Il faut en attendre la confirmation.

Depuis le combat naval ſur le lac Champlain & le retour des forces roïales vers Montréal, qui le ſuivit de près, l'on n'a eu aucune nouvelle de l'état des affaires dans le Canada : l'hiver très-rigoureux dans ce climat a tenu les troupes britanniques & auxiliaires dans leurs quartiers ſur le fleuve St. Laurent, tandis que le général-major Horatio Gates, avec le corps qu'il commandoit près de Ticonderoga, eſt allé renforcer l'armée du général Washington ſur la Delaware. Cependant, par le rapport d'un particulier revenu récemment de Québec, l'on a appris, que quelques Canadiens roïaliſtes ont préſenté au général Carleton un projet pour attaquer Ticonderoga à la faveur des glaces; expédition dont ils ſe promettoient d'autant plus de ſuccès, qu'une ſemblable entrepriſe a parfaitement réuſſi à Mr. de Montcalm pendant la derniere guerre. Mr.

Carleton aïant approuvé leur deſſein, le brigadier Fraſer avoit été chargé d'en appuïer l'exécution; &, comme le tranſport des munitions, proviſions & bagages, paroiſſoit devoir y cauſer le plus grand obſtacle, l'on avoit raſſemblé à quelque diſtance du lac tous les chariots, charrettes, ou chevaux, que la province avoit pû fournir. Enfin on répand aujourd'hui le bruit que cette expédition a eu le plus grand ſuccès, que Ticonderoga s'eſt rendu preſque ſans réſiſtance, & que les 4000 rebelles qui y étoient en garniſon, ſe ſont rendus priſonniers de guerre. On attend la confirmation de cette nouvelle.

Dans une aſſemblée générale de la compagnie des Indes tenue le 11, il fut décidé à la pluralité des voix, qui ne l'emporta que d'une ſeule, qu'on ſuſpendroit le conſeil de Madras pour avoir mis le lord Pigot aux arrêts; qu'on rétabliroit ce lord dans ſon poſte de gouverneur de Madras; que cependant ſa conduite a été répréhenſible à divers égards & ſera ſuſceptible d'examen; & que la compagnie délibérera ſur les meſures les plus convenables à prendre pour conſtater & vérifier les droits & les prétentions légitimes du Nabab d'Arcole, & l'autorité de ſon gouvernement au Carnatic.

FRANCE.

PARIS (*le* 30 *Avril.*) Il paroit des lettres patentes, regiſtrées en la cour des aides, le 16 de ce mois, portant impoſition,

au profit de l'hôpital, d'un droit de 20 liv. par quintal ſur toute la melaſſe qui entrera dans Paris. Ces lettres qui ſont une ſuite de la ſaiſie faite chez Mr. le Prévôt de Paris, ſont motivées, ſur ce qu'il s'eſt élevé un grand nombre de laboratoires où l'on diſtile de la melaſſe fermentée pour en tirer des eaux-de-vie ſimples, rectifiées & d'eſprit de vin, & qui s'emploient aux mêmes uſages que les eaux-de-vie ordinaires, que ces fabrications clandeſtines ont déja occaſionné des chûtes notables dans le produit des droits d'entrée ſur les eaux-de-vie & l'eſprit de vin. Voici les termes de l'édit.

Le Roi étant informé que, nonobſtant les défenſes portées par les réglemens, il s'eſt élevé dans la ville & fauxbourgs de Paris un grand nombre de laboratoires où l'on diſtile de la melaſſe fermentée, pour en tirer des eaux-de-vie ſimples, rectifiées, & eſprit-de-vin; que ces liqueurs paſſent enſuite dans le commerce, où elles ſont employées aux mêmes uſages que les eaux de vie & eſprit-de-vin ordinaires; que ces fabrications clandeſtines ont deja occaſionné des chûtes notables dans le produit des droits d'entrée ſur les eaux de-vie & eſprit-de-vin, & qu'elles menaceroient ces droits d'un anéantiſſement prochain, s'il n'y étoit pourvû; que la melaſſe n'eſt point un objet de premiere neceſſité; qu'elle n'eſt point employée dans les arts; que ſes uſages ſont très-limités, & qu'elle peut être remplacée avec avantage dans tous les cas, par le ſucre, la caſſonade & le miel: Sa Majeſté a jugé que l'impoſition d'un droit à l'entrée de Paris ſur cette matiere, repréſentatif de celui qui ſeroit dû à la fabrication de l'eau-de-vie qui en provient, ſi cette fabrication étoit permiſe, ſeroit le moyen le plus ſimple, ſans être à charge au peuple, de faire tomber ces

fabrications intérieures, de prévenir dans Paris des recherches & des visites contraires à la liberté naturelle, enfin d'éviter aux citoyens l'occasion de procès qui peuvent opérer leur ruine : à quoi voulant pourvoir : Ouï le rapport du Sr. Taboureau, conseiller d'état & ordinaire au conseil-royal, contrôleur-général des finances. Le Roi, étant en son conseil, a ordonné & ordonne qu'à compter de huitaine après la publication du présent arrêt, il sera payé au profit de l'hôpital-général un droit de vingt livres par quintal sur toute la melasse qui entrera dans la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris, lequel droit sera perçu par l'adjudicataire des fermes-générales, pour en compter, dans la forme accoutumée, aux administrateurs du dit hôpital; & feront, sur le présent arrêt, toutes lettres nécessaires expédiées.

Fait au conseil d'état du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 14 Mars 1777.

(Signé) AMELOT.

L'enregistrement des lettres-patentes a été fait par la cour des aides *à la charge, que les contestations, qui naîtront concernant la perception du droit, établi par cet arrêt, seront portées en premiere instance en l'élection, & par appel en la cour.*

Le 12 de ce mois on a lacéré & brûlé au pied du grand escalier du palais, une brochure intitulée *Plan de l'Apocalypse*, dont l'objet étoit d'annoncer la résurrection de la Société jésuitique. L'arrêt du parlement qui ordonne cette flétrissure est du 11 Avril, & le réquisitoire a été fait par Mr. Séguier, avocat-général : en voici le contenu.

MESSIEURS. Nous ne croirions pas avoir satisfait à notre ministere & avoir rempli tout ce que la cour est en droit d'attendre de notre vigilan-

ce,

ce, ſi nous ne lui rendions compte en ce moment d'une brochure que nous avons trouvée au nombre des pieces qui nous ont été remiſes en exécution de l'arrêté du 28 Février dernier. Cette brochure eſt intitulée : *plan de l'Apocalypſe* ; elle eſt ſans nom d'auteur ni d'imprimeur, ni même du lieu de l'impreſſion ; elle porte la date de l'année 1773. A juger de cet ouvrage par le titre, on ſe perſuade d'abord, que l'auteur s'eſt propoſé de tracer la marche de l'Eſprit divin dans un des livres ſacrés qu'il a inſpirés, & où la raiſon humaine ſe confond & ſe perd, lorſqu'elle s'efforce d'en interpréter les myſteres : mais, en parcourant cet imprimé, on reconnoit bientôt, qu'il n'a été compoſé que pour annoncer le rappel d'une Société, qui ne ſubſiſte plus dans l'Egliſe ni dans l'état : détruite en France, ainſi que dans pluſieurs autres Royaumes voiſins, par l'autorité de la puiſſance royale, ſa diſſolution a été de même prononcée, ſon extinction a été entierement exécutée par le concours de l'autorité eccléſiaſtique. Comment pourroit-elle ſe promettre de renaître aujourd'hui de ſes cendres ?

Que les nouvelles étrangeres répandent dans le public, que quelques particuliers fugitifs & iſolés ont été recueillis dans des états lointains, & qu'ils y ont trouvé un aſyle, qui ne leur étoit pas refuſé dans leur patrie, en ſe plaçant dans la claſſe des autres citoyens, & en ſe ſoumettant aux mêmes obligations ; que les feuilles périodiques, dont l'Europe eſt inondée, annoncent, que la Souveraine d'un vaſte Empire les a appellés dans ſes poſſeſſions, & qu'elle ne craint pas de leur confier une maiſon deſtinée à l'éducation de la jeuneſſe ; on peut ſans doute ne pas ajouter foi à des récits, dont rien ne garantit la ſincérité : nous ſerions en droit de regarder ces événemens comme des fables inventées à plaiſir, pour favoriſer la prétention de la Société & de ſes partiſans. Nous traiterons de même de chimere la prétendue élection d'un Général des ci-devant ſoi-diſans Jéſuites. Quel eſt l'homme ſenſé qui peut croire à une élection obſcure & clandeſtine, faite dans une aſſemblée inconnue, par des gens ſans titre

&

& ſans caractere, par des religieux ſans pouvoir comme ſans miſſion ? Cette élection ſeroit bientôt déſavouée par toutes les Puiſſances catholiques ; & s'alarmer d'un bruit auſſi incertain ce ſeroit donner de la réalité à ce fantôme.

Si, parmi les membres de cette Société anéantie, il exiſtoit des eſprits aſſez crédules pour ſe flatter de former encore une congrégation réelle, de même que ce peuple errant & répandu dans le monde entier, par-tout proſcrit, par-tout rejetté, ſe flatte toujours de former un corps de nation, il eſt impoſſible de diſſiper un aveuglement volontaire, mais qui ſert à entretenir des eſpérances chimériques dans des eſprits intéreſſés à en perpétuer l'illuſion : nous n'entreprendrons point de les convaincre ; nous nous contenterons d'aſſûrer la cour, qu'il n'y a rien à craindre ſur le rétabliſſement de la Société : notre miniſtere veille ſur ſes démarches ; & , ſi quelques-uns des membres qui l'ont anciennement compoſée, ſe ſont trouvés enſemble chez leurs anciens partiſans, c'étoit tout au plus pour y confondre leurs regrets, & jouir du commerce de ceux qui leur avoient été attachés.

L'ouvrage, qui nous occupe en ce moment, ce *plan de l'Apocalypſe*, deſtiné à annoncer au public l'époque prétendue de leur rappel, eſt un des chefs-d'œuvres de l'extravagance de l'eſprit humain ; c'eſt le fruit d'une imagination exaltée, qui ne voit, qui n'eſt occupée que du retour de la Société ; & l'auteur, pénetré de cet unique objet, après avoir vérifié, que les livres ſaints avoient annoncé la diſperſion des Juifs & leur rappel à Jéruſalem, veut également trouver dans les ſaintes écritures l'anéantiſſement de la Société & ſon rétabliſſement annoncés par les Prophétes ; & ce rétabliſſement eſt fixé pour la préſente année 1777.

Si cette brochure ne contenoit que les calculs d'un enthouſiaſte ou les détails d'un rêve auſſi extraordinaire, notre miniſtere garderoit le ſilence en plaignant l'extravagance d'un des partiſans de la Société, ou la complaiſance de ceux qui pourroient ajouter foi à de pareilles viſions ; mais

cette même brochure annonce un *nouvel empire*, un *empire purement chrétien*, un *empire qui proſcrit l'infidélité*; & l'auteur, prenant le ton d'un inſpiré, prédit que l'*empire ſera déſormais dans l'égliſe, ou plutôt ſera l'égliſe même*; qu'*il n'admettra que des ſujets chrétiens, parce qu'alors l'empire & l'égliſe ne ſeront qu'une même choſe*; d'où l'auteur ſemble vouloir faire naître, par une conſéquence naturelle, cette domination univerſelle, dont le ſyſtême avoit été enfanté dans des ſiecles d'ignorance, & que le fanatiſme le plus aveugle cherche encore à renouveller.

Ces aſſertions ſont trop éloignées de nos maximes & des principes, ſur leſquels repoſe la ſtabilité des empires; ces prédictions ſont trop contraires aux dogmes même de notre religion ſainte, pour nous permettre de dévouer à l'oubli un imprimé plus digne d'ailleurs de mépris que de cenſure. Nous le laiſſons à la cour, avec les concluſions par écrit que nous avons cru devoir prendre à ce ſujet.

Les concluſions furent d'*inviter la compagnie à ne donner aucune ſuite à la recherche des faits en queſtion, comme aïant déja été faite inutilement par l'adminiſtration.* Mais, les gens du Roi retirés, & la matiere miſe en délibération, Meſſieurs les préſidens, premiers opinans, ne crurent pas devoir adopter ces concluſions; & ils regarderent l'affaire comme aſſez importante pour exiger la nomination de commiſſaires. Cet avis fut appuïé fortement par pluſieurs des membres les plus anciens de la compagnie, qui firent voir la néceſſité de renouveller les diſpoſitions des arrêts de Décembre 1764, & avril 1767, dont ils croient l'inexécution être la principale cauſe des nouvelles entrepriſes de la Société dans le roïaume. Les détails, dans leſquels ces magiſtrats entrerent, firent une très-grande impreſſion; &, après une délibé-

ration de plus de deux heures, il fut arrêté preſqu'à l'unanimité " de nommer des com-
„ miſſaires, pour aviſer aux moïens les plus
„ propres à prévenir les ſuites, que ne pou-
„ voient manquer d'avoir les mouvemens
„ actuels des ex-Jéſuites, s'ils n'étoient ré-
„ primés „. Ainſi, malgré le peu de vraiſemblance que Mr. Séguier dans ſon réquiſitoire trouvoit à tous les bruits répandus à ce ſujet, la magiſtrature paroit y vouloir porter une attention ſérieuſe : & les parlemens de province ne s'occupent pas moins que celui de Paris des moïens d'empêcher la réſurrection de la défunte Société.

On vient de publier le récit fait le 21 Mars aux chambres aſſemblées du Parlement, par Mr. de Corberon, préſident de la premiere des enquêtes, relativement aux aſſemblées ſecrettes des ex-Jéſuites à Lyon. Cette dénonciation qui a fait ici tant de bruit, ne conſiſte cependant qu'en des lettres écrites par un baron ſuiſſe réſidant à Aix en Provence, lequel eſt emploïé depuis long-tems à éclairer la conduite des ex-Jéſuites. Il parle d'un rendez-vous des ex-Jéſuites aſſigné à Lyon, & mande que s'il n'a pû s'y tranſporter lui-même pour pénétrer les deſſeins des ex-Jéſuites, c'eſt qu'on ne lui a pas envoïé aſſez d'argent.

La fameuſe affaire de la confiſcation des eaux-de-vie qu'on fabriquoit ici dans des caves, vient d'être arrangée. Le propriétaire des caves a ſoutenu aſſez juſtement qu'aïant loué ſes caves à un marchand de la rue Quin-

campoix, il n'étoit pas obligé ni même en droit d'aller voir ce qu'on y faiſoit, & qu'on avoit grand tort de vouloir le condamner à l'amende. Sur ces raiſons la ferme-générale a tranſigé avec le marchand, qui a acquieſcé à payer l'amende ordinaire de 3000 livres & tous les fraix, outre la confiſcation des marchandiſes. ----- La cour des Pairs s'aſſemble matin & ſoir ſur le procès du maréchal duc de Richelieu, dont le rapport a été commencé le 14 de ce mois. Outre les magiſtrats du parlement, il n'y a des princes du ſang que Mgr. le duc d'Orléans, & ſur les quarante-quatre Pairs il n'y a que les ducs de Luxembourg, de Gefvres, de Noailles, de Charoſt, de la Valliere, de Fleury, de Duras, & de la Rochefoucauld, qui aſſiſtent aux ſéances. Quoique pluſieurs autres aient ſuivi l'inſtruction, ils ſemblent avoir préféré de ne point ſe trouver au jugement.

Ceux qui ne connoiſſent le marquis de Mirabeau que par le titre qu'il s'eſt donné d'*ami des hommes*, auront peine à croire qu'il ait pû devenir l'ennemi de ſa propre femme. Mais on le ſait, la morale d'un auteur dans ſes livres, n'eſt pas toujours la regle de ſa conduite & de ſes actions, & d'ailleurs quelques-uns de ſes ouvrages, tel que l'éloge de François Queſnai (a) ſemblent découvrir plutôt un enthouſiaſte qu'un homme bien ſolide. Quoiqu'il en ſoit, Madame

(a) Voyez le journ. du 15 Fév. 1777, p. 245.

e plaint qu'au lieu d'un époux, elle ne rouva qu'un maître impérieux & deſpote à ui le lien conjugal n'offroit de douceurs ue dans l'autorité du mari, qu'il exaltoit vec emphaſe. Ces reproches ſont ſuivis de eaucoup d'autres plus graves encore & plus ſpécifiés que cette Dame fait publiquement à ſon mari. Monſieurr de Mirabeau n'y a pas encore répondu ; & il faut attendre ſa réplique pour le juger. ---- Mr. de Preval, médecin, privé de ſon état par ſes confreres, s'étoit adreſſé au parlement, & il vient enfin d'obtenir un arrêt qui annulle les décrets de quelques aſſemblées de médecins à ſon ſujet, & ordonne le rétabliſſement de ſon nom ſur leur tableau. La faculté au lieu de ſe ſoumettre à cet arrêt, prétend qu'il porte atteinte aux privileges de l'univerſité, & qu'elle eſt un corps tout auſſi libre que l'ordre des avocats, auquel le parlement ne refuſe point le droit de diſcipline ſur ſes membres, ainſi qu'on l'a vû à l'égard de Mr. Linguet. On prétend même qu'un médecin des plus achalandés à ouvert l'avis de ceſſer leurs fonctions juſqu'à ce que juſtice leur ſoit rendue ; & qu'un autre moins violent, a propoſé de les ceſſer ſeulement à l'égard des magiſtrats du parlement.

L'auteur & le cenſeur du livre, intitulé: la *Philoſophie de la nature*, priſonniers au châtelet, ſont obligés d'attendre la fin du procès du maréchal de Richelieu, pour que le parlement puiſſe prendre connoiſſance de leur affaire. ---- Le Sr. Buri des Rues, chez

lequel Mad. Lamothe * avoit accepté un logement, vû qu'elle en devoit recevoir de l'argent, perſiſte à ſoutenir dans ſes interrogatoires, *que depuis qu'elle a quitté Paris ſans lui dire ſes motifs & après qu'il lui eut païé la ſomme dont il a quittance, il lui mena, ſelon ſa demande, ſon fils à Verſailles, où pour le prendre, il la trouva dans l'avenue avec un vieil officier, qu'aïant appris enſuite qu'au lieu d'avoir été rejoindre ſon mari inquiet de ſon ſilence, elle étoit allée à Lyon, il s'y rendit pour lui parler, afin de parvenir à détruire les ſoupçons qui s'élevoient déja contre lui, mais qu'auſſi-tôt qu'elle eut ſigné un acte devant notaire, dont il a une expédition, elle ſe ſépara furtivement de lui*, &c. Malgré les contradictions où il eſt tombé, il n'y avoit aucune preuve démonſtrative qu'il fût coupable, lorſqu'on a trouvé dans une cave, rue de la Mortellerie, le corps de l'infortunée Mad. Lamothe enterrée dans une foſſe à la profondeur de cinq à ſix pieds, après avoir été empoiſonnée ou étranglée avec un mouchoir, car on ne lui a trouvé aucune contuſion. Le Sr. des Rues, qui avoit loué cette cave, conduit ſur les lieux pour la confrontation, a paru fort étonné de ce forfait qu'il perſiſte à ſoutenir n'avoir pas commis. On diſoit que Mr. de la Mothe fils avoit auſſi été trouvé enterré dans le bois de Boulogne, mais cela eſt faux. Des Rues eſt d'ailleurs ſoupçonné d'un grand nombre d'autres crimes de cette nature. On a ſû qu'il étoit le laquais d'un homme qui avoit été

* C'eſt le nom de la Dame dont il eſt parlé dans le dernier journal, p. 67.

pendu & volé, il y a 10 ou 12 ans dans ſon propre appartement.

Les plus ſages Anglois ſe ſont ſouſtraits à la fermentation générale qui regne à Londres, pour venir paſſer la belle ſaiſon à Paris, où les nouvelles publiées par les Inſurgens continuent à faire une grande ſenſation; mais les gens indifférens n'ont pas la même idée des affaires angloiſes en Amérique. Il ſe répand un bruit ſourd de la priſe de Philadelphie, en conſéquence d'une grande bataille donnée le 10 Mars.

Les révolutions dans les coëffures ſe ſuccedent avec rapidité, & le changement, comme l'on comprend aiſément, eſt toujours de bien en mieux. Les *coëffures à panache* viennent de faire place aux *bonnets à l'abondance*. Ces derniers ſont de toute beauté; on y voit des épics, des fruits, des légumes & toutes ſortes de productions végétales. Le plaiſir avec lequel le public contemple le ſuccès de cette brillante invention a été auſſi-tôt tempéré par quelque aventure ſiniſtre. Mad. T**. aïant la coëffure parée de quelques belles aſperges pendantes, donna en tournant précipitamment la tête un rude coup à une autre dame avec laquelle elle ſe trouvoit à un concert. ------ Mad. de S. P. étant à la comédie avec une coëffure chargée d'une branche de marronier, le poids de cet ornement l'arracha & le fit tomber du haut de la loge ſur un jeune ſeigneur qui étoit dans le parterre & qui fut bleſſé par les crochets qui avoient ſervi à attacher les marrons aux cheveux. ---

Mad. de la D. alla rendre viſite à une amie avec une chevelure garnie de noiſettes; un ſinge qui faiſoit l'amuſement de cette derniere dame, n'eut pas plutôt apperçu la coëffure que l'appétit des noiſettes le précipita deſſus, ſans qu'on pût en aucune façon l'en détacher avant qu'il n'eût enlevé ſa proie.

On écrit de l'iſle de Noirmoutier, ſur les confins du Poitou, que la nuit du 7 au 8 du mois dernier, un ouragan affreux détruiſit les chauſſées & ſubmergea les campagnes par des torrens, à l'impétuoſité deſquels on ne put mettre obſtacle; depuis ce jour, funeſte à toute récolte, plus de douze cents journaliers ont été occupés à réparer à grands fraix une partie du dommage, qu'on eſtimoit dès-lors plus de 50,000 écus. A force de travaux, ils touchoient à l'eſpérance de voir les chemins remis dans un état de ſûreté, lorſqu'un ſecond coup de vent ſurvenu un mois après, c'eſt-à-dire le 8 de ce mois, a détruit leur ouvrage. Ces événemens ſont accablans pour des propriétaires, qui n'ont d'autre reſſource que des grains & des ſels, dont le produit ſe trouve abſorbé par les exceſſives dépenſes qu'ils ſont obligés de faire; il y a quatre ans qu'il leur en coûta 69,000 liv. pour former du côté de l'Océan une digue qui vient d'être renverſée, & dont la reconſtruction, ordonnée par un arrêt du conſeil, coutera plus de 120,000 livres, quoique l'adjudication en ait été faite pour 92,000 liv. avant la derniere dégradation.

Le ſieur Lemoyne, maire de la ville de

Dieppe, a eu l'honneur de préſenter au Roi & à la famille royale le 7 de ce mois les idées préliminaires & *proſpectus* d'un ouvrage projetté ſur les pêches maritimes de France. Ces idées premieres ont été imprimées par ordre & aux frais du gouvernement, pour être diſtribuées dans tous les ports, par ordre de Mr. de Sartine, afin que les perſonnes les plus inſtruites en cette matiere pouvant communiquer au ſieur Lemoyne les réflexions & les faits concernant chaque lieu & chaque pêche différente, le mettent par ces ſecours en état de donner à ſon ouvrage toute l'étendue que requiert l'utilité générale dont il doit être.

VERSAILLES (*le 30 Avril.*) Le Roi a avancé au grade de capitaine de vaiſſeau dans ſa marine, les ſieurs Mellieres, Cillart de Suville, Comte le Begue, Larchantel, la Motte-Vauvert, comte de Soulange, marquis de Coriolis-Puymichel, chevalier de Gras-Preville, Brun de Boades, Keredern de Trobriam, chevalier de Tremigon, Vialis de Fontbelle, Gineſte, Caſtellet l'aîné, chevalier du Pavillon, Caſtellane Majaſtre, chevalier de Botderu, Barjetton de Montaſſe, Duſſault, baron de Cohorn, chevalier Garnier-Saint-Antonin, chevalier de Monteperoux, vicomte de Souillac, d'Aymar, St. Orens, Charitte, le Grain, Clavel, Tromelin, baron de Durfort, de Cambray, comte de Ligondes, Martelly de Chautard, Seillans-Collomps, baron de Bombelles, Renaud d'Aleins, chevalier Turpin du Breuil, comte

de Bruyeres, Raimondis-Canaux, Duchaffault, de Chaon, St. Riveul, Miſſieſſy, Lombard, Beſſey de la Vouſte, marquis de Laubepin, vicomte de Beaumont, chevalier de Sillans, Gaëtan de Thienne, chevalier de Claviéres, comte de Ponteves-Gien, & baron d'Eſcars, lieutenans de vaiſſeau. Sa Maj. a fait en même tems un remplacement de cent lieutenans & de cent-dix enſeignes de vaiſſeau, & un nombre proportionné de gardes de la marine & d'aſpirans.

Toutes les converſations ne roulent à préſent que ſur ce que fait & dit le comte de Falckenſtein. Arrivé ici le 19 il dîna avec le Roi & la Reine ſeulement dans les petits appartemens, & alla le ſoir coucher à Paris; le dimanche ſuivant il aſſiſta à la meſſe aux Carmes près du Luxembourg, & alla ſe promener enſuite dans le jardin, où il s'étoit rendu une affluence de monde pour le voir. Enſuite il retourna à Verſailles. Il a été voir la cathédrale, les invalides, l'hôtel-dieu &c. Il a été à la chaſſe avec le Roi &c. &c. Il loge à Paris chez Mr. le comte de Merci d'Argenteau, qui depuis quelques jours rétabli de la goutte dont il ſouffroit beaucoup, ſe trouve en état d'accompagner ſon auguſte Maître.

Mr. Boyer de Fons-Colombe ayant donné ſa démiſſion, pour raiſon de ſanté, de la place d'envoïé-extraordinaire du Roi auprès de la République de Genes, Sa Majeſté en a diſpoſé en faveur du marquis de Monteil, maréchal de ſes camps & armées. Le chevalier de Damas a eu l'honneur d'être préſenté au Roi,

ainſi qu'à la famille-roïale, par le duc d'Orléans, en qualité de l'un de ſes chambellans.

Monſieur ſe propoſe d'aller inceſſamment à la Fere pour y voir la manufacture des glaces & examiner en détail la célebre école d'artillerie. De-là ce Prince ira viſiter les places de la Flandre françoiſe.

PAYS-BAS.

La Haye (*le 27 Avril.*) Aux deux pieces importantes que nous avons rapportées précédemment dans nos feuilles concernant la conduite du gouverneur de Saint-Euſtache à l'égard des Américains; ſavoir le mémoire du chevalier Yorke aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, & la réponſe de L. H. P. remiſe à la cour de Londres, il faut ajouter la lettre ſuivante du comte de Suffolk, ſecretaire d'état de Sa Maj. Britannique, au comte de Welderen, pour témoigner à cet ambaſſadeur l'approbation & la ſatisfaction que le Roi a éprouvées de la conduite de ſes maîtres en cette occaſion.

Londres, ce 11 Avril 1777.

Monsieur, *Le Roi aïant pris connoiſſance du mémoire que vous avez adreſſé à Sa Majeſté, le 26 du mois paſſé, en conſéquence des ordres que vous aviez reçus de Leurs-Hautes-Puiſſances, m'ordonne de vous aſſûrer, que Sa Maj. l'accepte avec* ſatisfaction *; en même-tems, qu'elle* ne ſauroit appercevoir, *que le mémoire préſenté par ſon ambaſſadeur*

aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, le 21 Février, contienne quelque choſe de contraire à ce qui doit avoir lieu entre des Souverains & des Puiſſances indépendantes. Dans les circonſtances ſérieuſes, *dont il eſt queſtion, Sa Majeſté a été d'autant plus ſenſiblement touchée de l'affaire qui faiſoit le ſujet principal de la plainte, qu'elle étoit occaſionnée par le procédé* indécent *d'un gouverneur dans le ſervice d'un voiſin, qui a été uni depuis ſi long-tems avec Sa Maj. par les liens de la bonne harmonie & de l'amitié mutuelles.*

Sa Majeſté a appris avec plaiſir que L. H. P. ont rempli ſon attente; *qu'elles ont* rappellé leur gouverneur; *que* l'inſulte eſt déſavouée, & *que les ordres ſont expédiés aux gouverneurs & commandans des colonies de L. H. P. aux Indes-occidentales, de garder exactement les placards & ordres contre l'exportation des munitions de guerre vers les colonies de Sa Maj. en Amérique, actuellement en rébellion: & étant perſuadée que L. H. P. veilleront à l'exécution exacte de leurs ordonnances, Sa Maj. ſe fait un plaiſir de mettre fin à tout ſujet de* regret, *que les* conſéquences *de la conduite offenſante, du gouverneur de St. Euſtache peuvent leur avoir cauſé.*

J'ai l'honneur d'être, avec la conſidération la plus parfaite &c.

(Signé) SUFFOLK.

BRUXELLES (*le 21 Avril.*) Le gouvernement vient de faire émaner une ordonnance

donnance de l'Impératrice-Reine, portant prorogation pour le terme d'un an, de l'ordonnance du 27 Avril 1776, au ſujet de la défenſe de fournir des munitions de guerre aux Américains ſujets de la Grande-Bretagne; dont voici la teneur.

" MARIE-THERESE, &c. A tous ceux qui ces préſentes verront, Salut. Par notre ordonnance du 27 Avril de l'année derniere, nous avons interdit, pour le terme d'un an, à nos ſujets de fournir, ſoit directement ou indirectement, par leurs propres navires ou par des navires étrangers, aucun ſecours aux Américains, ſujets de la Grande-Bretagne, en artillerie, armes, poudre, pierres à fuſil, ou autres munitions, attirails ou inſtrumens de guerre, aux peines ſtatuées par la même ordonnance. Et comme le terme preſcrit pour cette défenſe expirera le 27 du préſent mois; nous, dans la vûe de donner à notre très-cher & très-amé frere le Roi de la Grande-Bretagne, une nouvelle preuve de notre amitié & de l'intérêt que nous prenons au bien de ſon ſervice, avons, de l'avis de nos très-chers & féaux les chef & préſident & gens de notre conſeil-privé, & à la délibération de notre très-cher & très-aimé beaufrere & couſin Charles Alexandre, Duc de Lorraine & de Bar, grand-maître de l'Ordre Teutonique, notre lieutenant, gouverneur & capitaine général des Pays-Bas, prorogé, ainſi que nous prorogeons, pour un autre terme d'un an, l'effet de notre dite ordonnance du 27 Avril 1776, qui en conſéquence continuera à avoir lieu dans tous ſes points & articles juſqu'au 27 Avril 1778 ...

" Si donnons en mandement, &c. Car ainſi nous plaît-il. En témoignage de quoi nous avons fait mettre notre grand ſceau à ces préſentes. Donné en notre ville de Bruxelles le 17e. jour du mois d'Avril, l'an de grace 1777, & de nos regnes le 37e. Etoit paraphé, *Ne. vt.* Plus bas étoit, par l'Impératrice-Douairiere & Reine en

ſon conſeil, ſigné, *De Reul*, & y étoit appendu le grand ſceau de S. M. imprimé en cire rouge à double queue de parchemin.

MORTS.

Marie-Victoire de la maiſon de Colonna, épouſe de S. E. Mr. Joachim Spinola de Gênes, marquis de los Balbaſes, grand-d'Eſpagne de la premiere claſſe, ſœur de Leurs Emin. le cardinal-vicaire & le cardinal Panfili, comme auſſi du prince Colonna grand-connétable, eſt morte à Rome d'une inflammation de poitrine après une courte maladie.

Le comte Podoski, primat de Pologne & archevêque de Gneſne, qui étoit à Marſeille depuis quelques mois, y eſt mort le 3 Avril. Son corps a été embaumé, & doit être envoyé en Pologne, où il ſera enterré dans ſon égliſe; ſon cœur ſera porté dans le tombeau de ſes ancêtres.

Joſephine comteſſe de Windiſchgrætz, née comteſſe d'Erdœdy, Dame de la Croix-étoilée, épouſe du comte Joſeph Nicolas de Windiſchgrætz, chambellan actuel de L. M. I. & petite-fille du feu comte de Bathiani, palatin de Hongrie, eſt morte à Vienne, le 20 Avril, âgée de 28 ans.

Mr. Claude Proſper Jolyot de Crébillon, fils du ſublime auteur d'*Atrée* & de *Thyeſte*, de *Rhadamiſte* & de *Zénobie*, eſt mort à Paris le 12 de ce mois, dans la ſoixante-dixieme année de ſon âge. S'il n'avoit pas hérité du génie de ſon pere, il avoit au moins, & dans un degré éminent, toutes les qualités de l'eſprit. Ses ouvrages en étincellent, ſi nous pouvons nous ſervir de ce terme. Il a été appellé le *Lucien des François* & *le philoſophe des femmes*: il mérite ce double titre, ſur-tout le dernier. Les lettres publiées ſous le nom de Madame de Pompadour, en ſont preuve. On eſt fâché de trouver dans quelques-unes de ſes productions des images trop libres qui lui mériteront toujours des reproches de la part des perſonnes auxquelles la

décence & l'honnêteté des mœurs ſeront précieuſes. Les *amours de Zeokiniſoul Roi des Koſirans* préſentent pluſieurs traits d'une impiété outrée, qui n'honoreront pas la mémoire de l'auteur.

Dona Marie Buſtos de Villaſegnor eſt morte à Madrid le 3 Avril, âgée de 110 ans, 2 mois & 25 jours, dans le collége des nobles Demoiſelles de Monterey de cette ville. Juſqu'à l'heure de ſa mort cette Demoiſelle a conſervé l'uſage libre de tous ſes ſens.

La nommée Marie Lary de Berkenread vient de mourir à Londres à l'âge de 102 ans. Elle étoit mere de 19 enfans, qu'elle avoit élevés avec ſoin & entretenus avec l'argent qui lui revenoit de ſes gages comme ſervante : elle avoit atteint ſa centieme année ſans avoir jamais reſſenti la moindre indiſpoſition.

Le nommé Joſeph Wood, habitant de Collough, comté de Down, en Irlande, eſt mort le 4 Avril, âgé de 112 ans.

Jean Perin eſt mort à Fronville, pays de Liege, le 28 Avril, dans ſa 105e. année, étant né le 7 Février 1673. Il avoit ſervi d'abord ſur mer, enſuite ſur terre. Il étoit à la bataille de Malplaquet. Il y a environ 50 ans qu'une longue maladie le mit à deux doigts du tombeau ; ſa guériſon lui rendit ſes premieres forces, qu'il a conſervées preſque entierement juſqu'à la fin de ſa carriere.

TABLE

TURQUIE.	*Conſtantinople.*	111
RUSSIE.	*Pétersbourg.*	113
POLOGNE.	*Varſovie.*	114
ESPAGNE.	*Madrid.*	118
SUEDE.	*Stockholm.*	119
ALLEMAGNE.	*Vienne.*	121
	Berlin.	122
	Hambourg.	123
ITALIE.	*Rome.*	126
	Veniſe.	129
	Bologne.	130
PORTUGAL.	*Liſbonne.*	130
ANGLETERRE.	*Londres.*	133
FRANCE.	*Paris.*	139
	Verſailles.	151
PAYS-BAS.	*La Haye.*	153
	Bruxelles.	154
	Morts.	156